



PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2023 BUDGET PRINCIPAL

Selon l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) « *le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire* ».

Le compte administratif constitue le dernier acte du cycle budgétaire, après le débat sur les orientations budgétaires et le vote du budget primitif. Il doit être présenté et approuvé par l'assemblée délibérante avant le 30 juin suivant l'année à laquelle il se rapporte, puis être transmis au représentant de l'État avant le 15 juillet.

Ce document, qui suit une forme et une maquette officielle à laquelle il n'est pas possible de déroger, dresse le bilan de l'ensemble des dépenses (mandats) et des recettes (titres) effectuées par la collectivité dans chacune des sections (fonctionnement et investissement) sur le dernier exercice budgétaire. Il constitue un arrêté des comptes de l'Ordonnateur, alors que le compte de gestion retrace les comptes tenus par le Comptable.

La présentation de ce compte administratif répond à des objectifs de transparence et sincérité en fournissant aux membres du conseil municipal les informations financières essentielles permettant :

- De vérifier la réalisation effective du budget 2023, adopté le 29 mars 2022 (*DEL20230329_6*) et modifié par les décisions modificatives du 27 septembre 2023 (*DEL20230927_39*) et du 6 décembre 2023 (*DEL20231206_01*), en dépenses comme en recettes, section par section, chapitre par chapitre,
- De constater l'évolution des dépenses et des recettes de la ville au cours des derniers exercices,
- D'appréhender la situation financière de la collectivité au 31 décembre 2023 en présentant la structure du budget, les grands équilibres financiers et l'état de la dette.

SOMMAIRE

I – SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023.....	2
I.1 – Résumé du compte administratif 2023	3
I.2 – Présentation synthétique du compte administratif 2023	4
II – EXECUTION DU BUDGET 2023	5
II.1 – Exécution de la section de fonctionnement	5
II.2 – Exécution de la section d'investissement	6
II.3 – Taux d'exécution / réalisation du budget 2023	7
III – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	8
III.1 – Recettes de fonctionnement.....	8
III.2 – Dépenses de fonctionnement	16
III.3 – Résultats de fonctionnement.....	23
IV – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE.....	24
IV.1 – Dépenses d'investissement	24
IV.2 – Financement de l'investissement	28
IV.3 – Résultats d'investissement	32
V – RESULTATS DE CLOTURE ET AFFECTATION AU BUDGET 2023	33
V.1 – Résultats de clôture	33
V.2 – Affectation du résultat 2023 au budget 2024.....	33
VI – EPARGNES BRUTE ET NETTE.....	34
VI.1 – L'épargne brute	34
VI.2 – L'épargne nette.....	35
VII – DETTE DE LA VILLE	36
VII.1 – La gestion de la dette au cours de l'exercice 2023.....	36
VII.2 – L'encours de la dette au 31 décembre 2023	37
VII.3 – La structure de la dette	37
VII.4 – Annuité et profil de la dette	38
VII.5 – Ratios d'endettement.....	39
VIII – AUTRES RATIOS ET ELEMENTS D'INFORMATION.....	41
VIII.1 – Charges rattachées et crédits reportés	41
VIII.2 – Délai global de paiement	42
DEFINITIONS ET METHODOLOGIE	43

I – SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

La situation financière de la ville constatée fin 2014 avait obligé l'équipe municipale à procéder à des ajustements structurels immédiats. Après plusieurs années d'efforts et de gestion rigoureuse, le rétablissement progressif de la situation avait même permis dès 2018 de renforcer les moyens alloués à l'éducation, à la restauration scolaire, à la santé ou encore à la propreté urbaine, tout en améliorant la capacité d'investissement.

Fort de ce redressement et grâce à des ressources fiscales dynamiques, au bénéfice de la progression des droits de mutation et à la maîtrise de ses dépenses, la ville a pu traverser la crise sanitaire et en absorber les effets (dépenses d'urgence supplémentaires, pertes de produits des services), sans voir ses équilibres budgétaires se dégrader. Cette situation financière retrouvée laissait même entrevoir, avec la fin de la pandémie, de nouvelles marges de manœuvre pour continuer à développer le service public mais aussi pour investir.

Début 2022, la municipalité avait alors décidé de recourir au levier fiscal pour la première fois depuis 2010 afin d'augmenter significativement la capacité d'investissement de la ville et répondre ainsi aux besoins de la population : construction de deux nouveaux groupes scolaires, amélioration des espaces publics et du cadre de vie, rénovation énergétique des bâtiments et notamment des écoles auxquels s'ajoute l'ambitieux programme de rénovation urbaine à venir.

La résurgence de l'inflation, à un niveau jamais observé depuis trente ans, est venue fortement contrarier cette ambition mais également considérablement fragiliser l'équilibre budgétaire.

En l'espace de deux exercices, les dépenses de fonctionnement ont fortement augmenté (+17,26 millions d'euros, +8,50%) du fait de l'inflation et de ses conséquences. L'explosion des prix de l'énergie (+3,27 millions d'euros) explique près de la moitié de la progression des charges générales (+7,14 millions d'euros). Le fort rebond des taux d'intérêt a entraîné une augmentation des charges financières de 1,94 millions d'euros alors que consécutivement aux mesures de soutien du pouvoir d'achat des agents publics (augmentations du point d'indice, du SMIC, mesures catégorielles, prime pouvoir d'achat), les dépenses de personnel ont augmenté de 5,38 millions d'euros sans aucune compensation de la part de l'Etat. Dans le même temps, le reversement à Est Ensemble a progressé mécaniquement de 2,25 millions d'euros et les participations au CCAS ou à la BSPP ont été revues à la hausse

En parallèle, les recettes – dont seule une partie est indexée sur l'inflation – ne suivent pas le même rythme (+10,60 millions d'euros hors augmentation de la fiscalité). Les dotations progressent peu, les droits de mutation chutent lourdement et ne sont pas compensés par l'amélioration des produits du domaine et des services. Si en 2022, l'utilisation du levier fiscal a permis de maintenir les équilibres financiers (+6,30 millions d'euros) et préserver un niveau d'épargne satisfaisant, l'intégralité du produit fiscal supplémentaire a été absorbé par l'inflation en section de fonctionnement à défaut d'accroître la capacité d'investissement.

Pour autant, la ville se trouve toujours dans une situation financière saine (son épargne nette reste positive) mais les perspectives méritent attention car sa capacité d'investissement est affaiblie, notamment pour faire face à l'importance des investissements indispensables à réaliser lors des prochains exercices.

I.1 | Résumé du compte administratif 2023

L'exécution du budget 2023 s'est révélée conforme aux prévisions et dans la lignée de l'exécution du budget précédent. Une nouvelle fois, l'exercice a été fortement marqué par l'inflation et ses conséquences, tant en matière de dépenses que de recettes.

Les recettes de fonctionnement (239,86 millions d'euros) ont progressé (+8,17 millions d'euros, +3,53%), en très grande partie grâce à la revalorisation des bases fiscales (indexée sur l'inflation, +7,1%) qui a entraîné une forte augmentation des produits fiscaux (+6,82 millions d'euros), même si une partie de ces recettes supplémentaires (environ 1,0 million d'euros) est due aux erreurs des services fiscaux. Les produits des services et du domaine progressent (+0,87 million d'euros), les dotations perçues (+0,93 million d'euros) et les subventions (+0,40 million d'euros) progressent légèrement. En revanche, les droits de mutation poursuivent leur chute (-1,98 million d'euros).

Les dépenses de fonctionnement (220,35 millions d'euros) sont en forte augmentation (9,88 millions d'euros, +4,69%), conséquence de l'inflation et de ses effets. A périmètre d'intervention constant, l'ensemble des postes de dépenses augmentent : dépenses de personnel (+3,46 millions d'euros), dépenses courantes (+3,22 millions d'euros), subventions, contingents, participations (+0,61 million d'euros), FCCT versé à Est Ensemble (+1,15 million d'euros) et frais financiers (+1,71 million d'euros)

Dans un contexte « normal », sans inflation démesurée, les dépenses n'auraient quasiment pas augmenté. Elles sont donc maîtrisées.

Conséquence d'une augmentation des dépenses (+9,99 millions d'euros) plus forte que celle des recettes (+8,17 millions d'euros), **l'épargne brute recule légèrement mais reste à un niveau correct (19,51 millions d'euros)**, couvrant largement le remboursement de la dette (17,52 millions d'euros). **L'épargne nette reste donc positive** (1,98 millions d'euros).

En 2023, les **recettes propres d'investissement ont été peu élevées**. Les cessions réalisées (1,55 millions d'euros), les subventions perçues (4,65 millions d'euros), le remboursement du FCTVA (3,35 millions d'euros) ou la taxe d'aménagement (1,40 millions d'euros) se sont révélées relativement limitées.

Pour autant, **la ville a pu poursuivre son programme d'investissement et réaliser 31,67 millions d'euros de dépenses d'équipements** sans alourdir son encours de dette et en puisant dans ses réserves.

Au 31 décembre 2023, l'encours de dette de la ville atteignait 205,60 millions d'euros, soit 12,26 millions d'euros (-5,63 %) de moins qu'en 2015.

Si la ville se trouve toujours dans une situation financière saine – notamment grâce à sa maîtrise des dépenses – l'inflation est venue perturber ses équilibres financiers et affecter sa capacité d'investissement.

A court terme, la situation financière de la ville n'est pas en danger mais elle pourrait à nouveau se fragiliser si le contexte inflationniste venait à perdurer. Surtout, ne disposant plus de réserves, elle doit impérativement réfléchir au moyen de pérenniser le financement de ses services publics et de ses futurs investissements.

I.2 | Présentation synthétique du compte administratif 2023

EXECUTION DU BUDGET 2023

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre		Montant
011	Charges à caractère général	50 664 016,84
012	Charges de personnel	116 313 557,93
014	Atténuation de produits	495 013,24
65	Autres charges de gestion courante	47 741 258,57
656	Frais de fct des groupes d'élus	129 724,27
66	Charges financières	4 739 020,10
67	Charges exceptionnelles	1 212 838,53
Dépenses réelles		221 295 429,48
042	Opérations d'ordre	13 544 372,59
Dépenses d'ordre		13 544 372,59
Dépenses de fonctionnement (a)		234 839 802,07

Recettes de fonctionnement		
Chapitre		Montant
013	Atténuation de charges	461 381,21
70	Produits des services	18 275 646,32
73	Impôts et taxes	190 243 057,97
74	Dotations et participations	26 574 471,54
75	Autres pds de gestion courante	3 825 459,51
76	Produits financiers	85,55
77	Produits exceptionnels	2 974 109,53
Recettes réelles		242 354 211,63
042	Opérations d'ordre	97 751,00
Recettes d'ordre		97 751,00
Recettes de fonctionnement (b)		242 451 962,63

Dépenses d'investissement		
Chapitre		Montant
2.	Dépenses d'équipement	31 268 979,21
10	Reversements Dotations et fonds divers	3 863 691,29
13	Reversements subventions	16 389,00
16	Emprunts et dettes	17 523 617,31
26	Participations	0,00
27	Immobilisations financières	122 100,00
45x	Opérations pour compte de tiers	12 162,74
Dépenses réelles		52 806 939,55
040	Opérations d'ordre	97 751,00
041	Opérations patrimoniales	552 032,84
Dépenses d'ordre		649 783,84
Dépenses d'investissement (f)		53 456 723,39
Restes à réaliser en dépenses (l)		12 519 182,23

Recettes d'investissement		
Chapitre		Montant
10	Dotations et fonds divers	4 749 127,70
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	13 782 179,52
13	Subventions d'investissement	4 646 586,91
16	Emprunts et dettes	17 001 152,00
26	Participations	0,00
27	Immobilisations financières	1 625,00
45x	Opérations pour compte de tiers	15 052,89
Recettes réelles		40 195 724,02
040	Opérations d'ordre	13 544 372,59
041	Opérations patrimoniales	552 032,84
Recettes d'ordre		14 096 405,43
Recettes d'investissement (g)		54 292 129,45
Restes à réaliser en recettes (m)		7 000 000,00

RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Dépenses de fonctionnement (a)	234 839 802,07
Recettes de fonctionnement (b)	242 451 962,63
Résultat d'exécution (c = b-a)	7 612 160,56
Reprise résultat 2022 reporté (d)	1 917 039,29
Résultat de fonctionnement (e = c+d)	9 529 199,85

Dépenses d'investissement (f)	53 456 723,39
Recettes d'investissement (g)	54 292 129,45
Résultat d'exécution (h = g-f)	835 406,06
Reprise résultat 2022 reporté (i)	-3 891 286,86
Résultat d'investissement (j = h+i)	-3 055 880,80

Résultat de cloture (k=e+j)	6 473 319,05
Restes à réaliser en dépenses (l)	12 519 182,23
Restes à réaliser en recettes (m)	7 000 000,00
Résultat cumulé après RAR (n = k+m-l)	954 136,82

II – EXECUTION DU BUDGET 2023

II.1 | Exécution de la section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP + DM	CA	Tx Exé %
011 Charges à caractère général	51 650 000,00	50 664 016,84	98,09%
012 Charges de personnel	116 950 000,00	116 313 557,93	99,46%
014 Atténuation de produits	500 000,00	495 013,24	99,00%
65 Autres charges de gestion courante	48 000 000,00	47 741 258,57	99,46%
656 Frais de fct des groupes d'élus	130 000,00	129 724,27	99,79%
66 Charges financières	4 850 000,00	4 739 020,10	97,71%
67 Charges exceptionnelles	1 500 000,00	1 212 838,53	80,86%
Dépenses réelles	223 580 000,00	221 295 429,48	98,98%
042 Opérations d'ordre	12 000 000,00	11 990 672,59	99,92%
042 Cessions d'immobilisations*		1 553 700,00	
Dépenses d'ordre	12 000 000,00	13 544 372,59	-
Virement à la section d'invest.	5 120 000,00		-
Dépenses de fonctionnement	240 700 000,00	234 839 802,07	-

Recettes de fonctionnement

Chapitre	BP + DM	CA	Tx Exé %
013 Atténuation de charges	550 000,00	461 381,21	83,89%
70 Produits des services	18 300 000,00	18 275 646,32	99,87%
73 Impôts et taxes	188 700 000,00	190 243 057,97	100,82%
74 Dotations et participations	26 400 000,00	26 574 471,54	100,66%
75 Autres pdts de gestion courante	3 250 000,00	3 825 459,51	117,71%
76 Produits financiers	0	85,55	-
77 Produits exceptionnels	1 482 960,71	1 420 409,53	95,78%
775 Cessions d'immobilisations		1 553 700,00	-
Recettes réelles	238 682 960,71	242 354 211,63	-
Recettes réelles hors cessions*	238 682 960,71	240 800 511,63	100,89%
042 Opérations d'ordre	100 000,00	97 751,00	97,75%
042 Cessions d'immobilisations*			-
Recettes d'ordre	100 000,00	97 751,00	-
Résultat 2022 reporté	1 917 039,29		-
Recettes de fonctionnement	240 700 000,00	242 451 962,63	-

*Les cessions d'immobilisations sont inscrites au Budget en section d'investissement (chapitre 024) mais sont exécutées en section de fonctionnement par un titre émis au compte 775. Elles sont ensuite rebasculées en section d'investissement par le biais des mouvements d'ordre (chapitre 042 et 040), ce qui complexifie la lisibilité de l'exécution budgétaire.

Malgré ce mécanisme comptable complexe, elles constituent bien une recette d'investissement.

II.2 | Exécution de la section d'investissement

Dépenses d'investissement

Chapitre	BP + DM	CA	Tx Exé %	Restes à réaliser	Tx RAR %
20 Immobilisations incorporelles	2 552 093,04	1 238 581,02	48,53%	809 183,17	31,71%
204 Subventions d'équipement	1 336 988,00	659 431,41	49,32%	100 000,00	7,48%
21 Immobilisations corporelles	30 671 953,08	20 447 099,82	66,66%	5 164 159,44	16,84%
23 Immobilisations en cours	1 538 824,06	150 841,91	9,80%	245 229,01	15,94%
Opérations d'équipement	16 869 347,83	8 773 025,05	52,01%	6 182 380,16	36,65%
Dépenses d'équipement	52 969 206,01	31 268 979,21	59,03%	12 500 951,78	23,60%
10 Revers. Dotations et fonds divers	4 223 118,13	3 863 691,29	91,49%	4 663,00	0,11%
13 Reversements subventions	116 389,00	16 389,00	14,08%		0,00%
16 Emprunts et dettes	38 000 000,00	17 523 617,31	46,11%		0,00%
26 Participations	100 000,00	0,00	0,00%		0,00%
27 Immobilisations financières	500 000,00	122 100,00	24,42%	3 960,00	0,79%
Dépenses financières	42 939 507,13	21 525 797,60	50,13%	8 623,00	0,02%
45... Opérations pour compte de tiers	700 000,00	12 162,74	1,74%	9 607,45	1,37%
Dépenses réelles d'investissement	96 608 713,14	52 806 939,55	54,66%	12 519 182,23	12,96%
040 Opérations d'ordre	100 000,00	97 751,00	97,75%	0,00	0,00%
040 Cessions d'immobilisations*			-	-	-
041 Opérations patrimoniales	10 000 000,00	552 032,84	5,52%	0,00	0,00%
Dépenses d'ordre	10 100 000,00	649 783,84	-	0,00	-
Résultat 2022 reporté	3 891 286,86	-	-	-	-
Dépenses d'investissement	110 600 000,00	53 456 723,39	-	12 519 182,23	-

Recettes d'investissement

Chapitre	BP + DM	CA	Tx Exé %	Restes à réaliser	Tx RAR %
13 Subventions d'investissement	7 000 000,00	4 646 586,91	66,38%		0,00%
16 Emprunts et dettes	52 999 000,00	17 000 000,00	32,08%	7 000 000,00	13,21%
Recettes d'équipement	59 999 000,00	21 646 586,91	36,08%	7 000 000,00	11,67%
10 Dotations, fonds divers et réserves	4 897 820,48	4 749 127,70	96,96%		0,00%
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	13 782 179,52	13 782 179,52	100,00%		0,00%
165 Dépôts et cautionnement reçus	1 000,00	1 152,00	115,20%		0,00%
26 Participations	100 000,00	0,00	0,00%		0,00%
27 Autres immobilisations financières	500 000,00	1 625,00	0,33%		0,00%
024 Produits des cessions d'immobilisations*	3 500 000,00		-		-
Recettes financières	22 781 000,00	18 534 084,22	81,36%	0,00	0,00%
45... Opérations pour comptes de tiers	700 000,00	15 052,89	2,15%	0,00	0,00%
Recettes réelles d'investissement	83 480 000,00	40 195 724,02	48,15%	7 000 000,00	8,39%
040 Amortissements	12 000 000,00	11 990 672,59	99,92%	-	-
040 Cessions d'immobilisations*		1 553 700,00	-	-	-
041 Opérations patrimoniales	10 000 000,00	552 032,84	5,52%	-	-
021 Virement de la section de fonctionnemen	5 120 000,00		-	-	-
Recettes d'ordre d'investissement	27 120 000,00	14 096 405,43	-	-	-
Recettes d'investissement	110 600 000,00	54 292 129,45	-	7 000 000,00	-

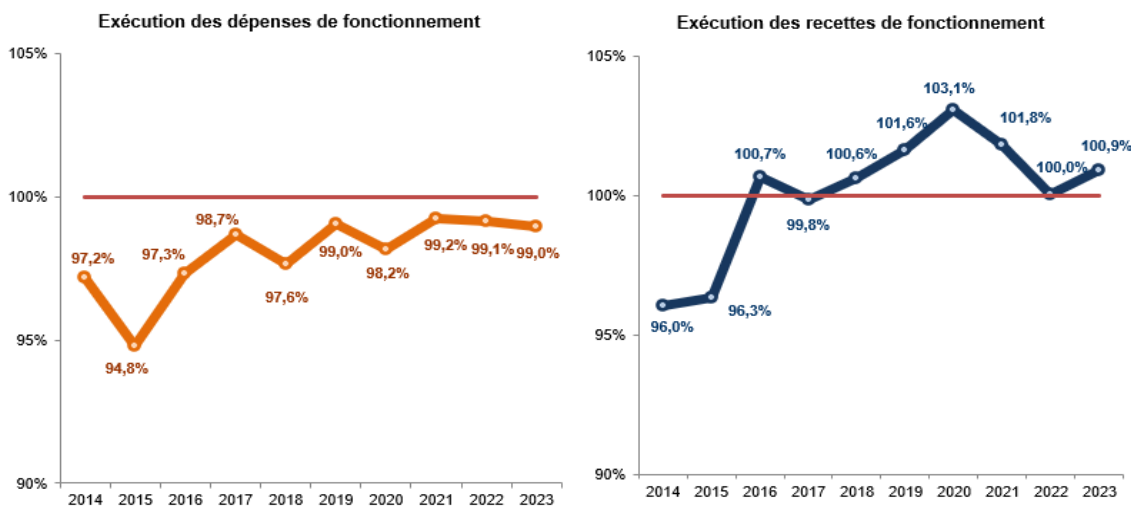
*Les cessions d'immobilisations sont inscrites au Budget en section d'investissement (chapitre 024) mais sont exécutées en section de fonctionnement par un titre émis au compte 775. Elles sont ensuite rebasculées en section d'investissement par le biais des mouvements d'ordre (chapitre 042 et 040), ce qui complexifie la lisibilité de l'exécution budgétaire.

Malgré ce mécanisme comptable complexe, elles constituent bien une recette d'investissement.

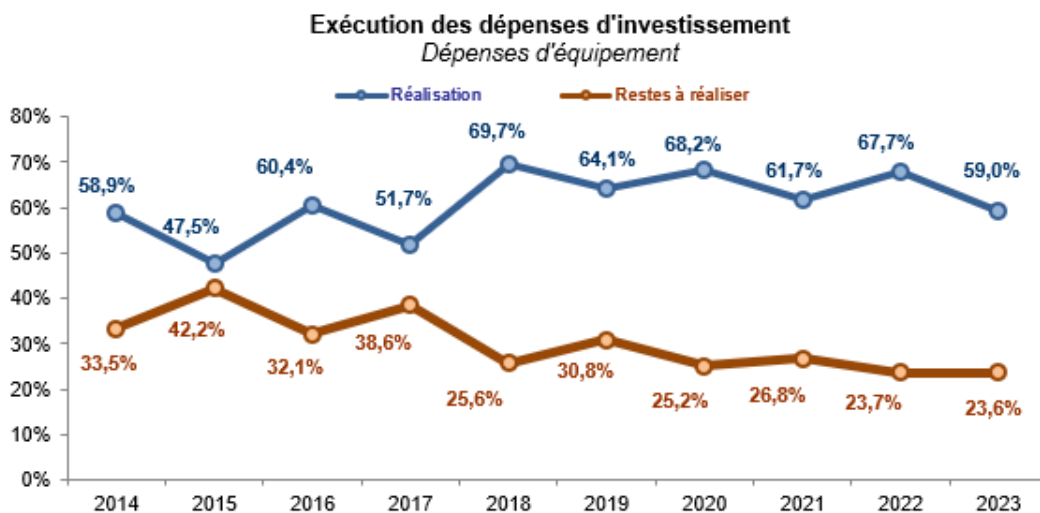
II.3 | Taux d'exécution / réalisation du budget 2023

En 2023, les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à 99,0 %, un taux relativement élevé et proche des taux de réalisation des exercices précédents (99,2% puis 99,1%).

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à 100,9%, un taux légèrement supérieur à l'exercice précédent (100,0%). Depuis 2016, les recettes encaissées sont régulièrement supérieures à celles initialement prévues au budget en raison de produits fiscaux supplémentaires perçus en fin d'exercice lors de la réception des bases définitives au mois de décembre.



En section d'investissement, les dépenses d'équipement ont été réalisées à 59,0 % alors que 23,6 % des crédits figurent en restes à réaliser et seront reportés à l'exercice 2024¹.



Depuis dix ans, l'exécution du budget d'investissement s'est considérablement améliorée : le taux de réalisation est plus élevé (en moyenne les 2/3 des crédits votés sont réalisés avant le 31 décembre) et le taux de restes à réaliser a nettement diminué (baisse des crédits reportés en N+1).

¹ Les restes à réaliser sont les crédits des opérations engagées au 31 décembre n mais encore non réalisés (c'est-à-dire n'ayant pas encore donné lieu à mandatement)

III – SECTION DE FONCTIONNEMENT – présentation détaillée

En section de fonctionnement, l'exécution des crédits, présentée ci-après, comprend l'ensemble des mandats de paiement et des titres de recettes émis au cours de l'exercice concernée : les rattachements de charges et de produits sont donc intégrés.

III.1 | Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement constatées au Compte administratif 2023 sont arrêtées à 242,45 millions d'euros dont 242,35 millions d'euros de recettes réelles et 0,10 million d'euros de recettes d'ordre.

3.1.1 – Présentation générale²

		PRESENTATION COMPTABLE						
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
013	Atténuation de charges	1 754 042	1 564 192	2 198 318	958 395	1 011 023	553 060	461 381
70	Produits des services	15 000 752	14 679 752	16 969 679	13 611 824	16 028 089	17 409 138	18 275 646
73	Impôts et taxes	162 592 805	163 305 699	166 848 333	171 884 267	178 196 854	184 374 127	190 243 058
74	Dotations et participations	27 471 828	27 173 069	25 564 099	27 287 052	23 795 856	25 778 738	26 574 472
75	Autres produits de gestion courante	3 288 098	3 212 439	3 084 062	3 058 531	5 542 270	2 967 865	3 825 460
Recettes de gestion courante		210 107 525	209 935 150	214 664 491	216 800 068	224 574 092	231 082 928	239 380 017
76	Produits financiers	58 468				29	30	86
77	Produits exceptionnels	361 838	410 608	555 044	1 473 805	606 291	1 402 443	1 420 410
775	Cessions d'immobilisations	1 626 949	2 883 490	5 118 050	3 378 300	2 981 840	4 527 496	1 553 700
RECETTES REELLES		212 154 780	213 229 248	220 337 585	221 652 173	228 162 252	237 012 897	242 354 212
042	Dotations aux amortissements	2 509			86 157	86 157	97 751	97 751
042	Autres recettes d'ordre (cessions)	6 000	221 775	2 510		85 469	20 456	
043	Opé d'ordre à l'intérieur de la section				5 103 803			
RECETTES D'ORDRE		8 509	221 775	2 510	5 189 960	171 626	118 207	97 751
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		212 163 289	213 451 023	220 340 095	226 842 134	228 333 878	237 131 104	242 451 963
RECETTES REELLES (hors cessions)		210 527 831	210 345 758	215 219 535	218 273 873	225 180 412	232 485 401	240 800 512
Evolution		2,28%	-0,09%	2,32%	1,42%	3,16%	3,24%	3,58%

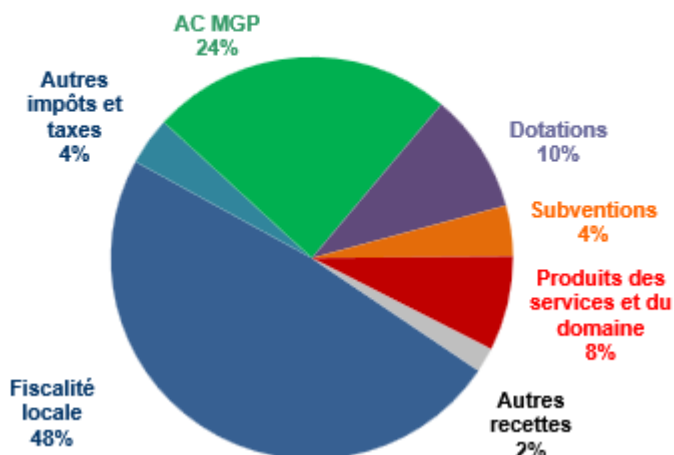
		PRESENTATION RETRAITEE						
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Fiscalité locale		90 866 976	91 799 756	94 915 780	98 249 028	101 809 157	109 579 697	116 396 654
Autres impôts et taxes		9 816 468	8 856 901	10 798 501	11 465 066	11 828 403	10 888 886	9 229 852
AC MGP		58 351 369	58 351 369	58 338 372	58 338 372	58 338 372	58 338 372	58 338 372
Dotations		19 735 850	20 463 223	20 800 878	22 568 351	22 218 527	22 202 808	23 136 092
Subventions		10 269 427	9 651 790	7 558 901	9 396 948	7 854 421	9 363 410	9 767 050
Produits des services et du domaine		16 485 053	16 504 229	18 292 306	14 045 085	16 476 420	17 409 138	18 275 646
Autres recettes		5 002 688	4 718 489	4 514 797	4 211 023	4 435 113	3 902 393	4 713 780
Eléments retraités						2 220 000	800 697	943 065
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (hors cessions)		210 527 831	210 345 758	215 219 535	218 273 873	225 180 412	232 485 401	240 800 512
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (hors cessions et éléments retraités)		210 527 831	210 345 758	215 219 535	218 273 873	222 960 412	231 684 704	239 857 446
		2,28%	-0,09%	2,32%	1,42%	2,15%	3,91%	3,53%

Hors produits des cessions d'immobilisations³, les recettes réelles perçues en 2023 sont de 240,80 millions d'euros et sont en augmentation de 8,32 millions d'euros (+3,58%) par rapport à 2022.

² Eléments retraités : voir Méthodologie p.42

³ Les produits des cessions d'immobilisations sont inscrits au Budget en section d'investissement (chapitre 024). Dans leur exécution, ces recettes sont comptabilisées pour leur valeur de cession en section de fonctionnement (compte 775) puis sont transférées en section d'investissement par le biais d'écritures d'ordre qui constatent les éventuels plus ou moins-values. Ces produits constituent donc bien des recettes d'investissement.

Répartition des recettes de fonctionnement (2023) *Hors produit des cessions et éléments retraités*



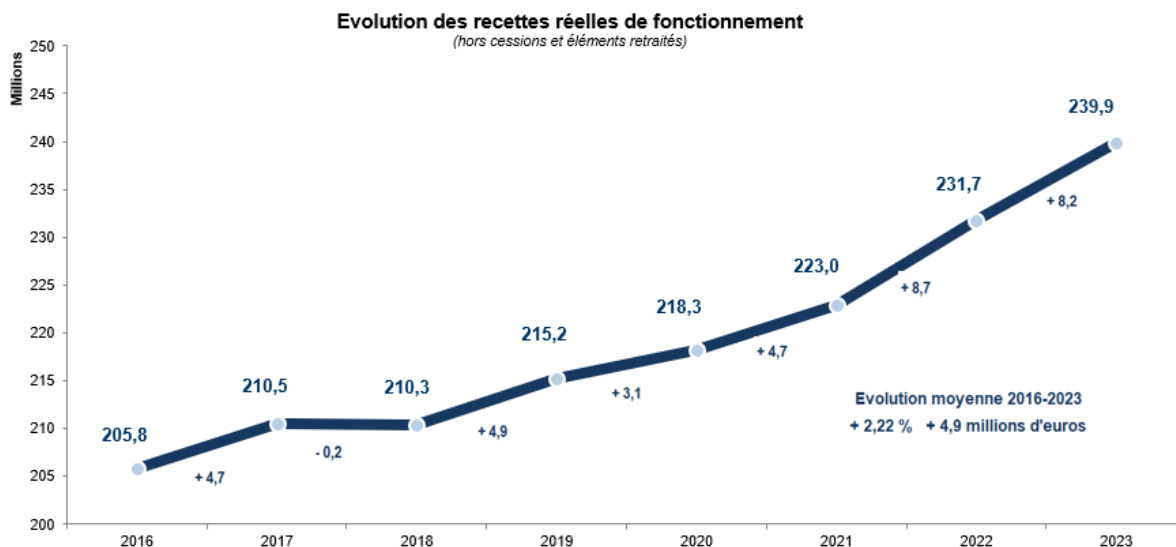
La fiscalité locale est la principale recette de la ville (48%). Son produit progresse.

L’attribution de compensation reversée par la MGP (24%) est figée depuis 2016, date de la création de la Métropole, alors que les dotations (10%) et subventions (4%) varient en fonction des évolutions législatives mais leur part diminue progressivement dans le budget communal.

Les produits des services et du domaine ne représentent que 8% des recettes de la ville et les autres impôts et taxes 4%.

3.1.2 – Evolution des recettes de fonctionnement

Depuis 2016, les recettes de fonctionnement de la ville augmentent de façon continue et à un rythme dépendant essentiellement de l’évolution des produits fiscaux, de la progression des droits de mutation et de la montée en puissance des différents fonds et dotations de péréquation qu’ils soient verticaux (DSU, DNP) ou horizontaux (FPIC, FSRIF).



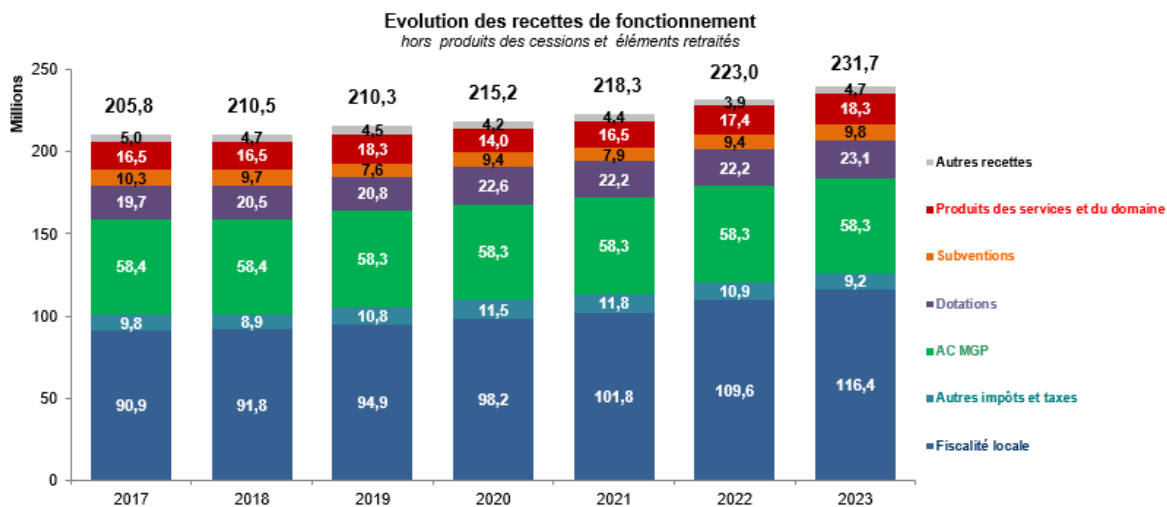
En 2023, les recettes de fonctionnement⁴ (239,86 millions d’euros) ont fortement progressé (+8,17 millions d’euros, +3,53%), en très grande partie grâce à la revalorisation des bases fiscales (indexée sur l’inflation, +7,1%) qui a entraîné une forte augmentation des produits fiscaux (+6,82 millions d’euros), même si une partie de ces recettes supplémentaires (environ 1,0 million d’euros) est due aux erreurs des services fiscaux.

Les dotations perçues progressent légèrement (+0,93 million d’euros) grâce à l’instauration d’une dotation exceptionnelle instaurée par la Métropole du Grand Paris (0,84 millions d’euros), tout comme subventions (+0,40 million d’euros).

⁴ Y compris retraitements effectués. Voir « Définitions et Méthodologie » p.43

En revanche, les droits de mutation poursuivent leur chute (-1,98 million d'euros après une baisse de -1,36 million d'euros en 2022).

Les produits des services et du domaine progressent (+0,87 million d'euros) et dépassent désormais leur niveau d'avant crise sanitaire.



3.1.3 – La fiscalité locale

Principale ressource de la ville (48% de ses recettes de fonctionnement) et seul élément réellement dynamique, les produits de la fiscalité locale (109,58 millions d'euros) ont fortement augmenté en 2023 (+6,82 millions d'euros ; +6,22%) à pression fiscale constante.

- La forte actualisation des valeurs locatives (basée sur l'inflation, +7,10% en 2023) a entraîné un produit supplémentaire de +4,60 millions d'euros.
- La forte progression des recettes de taxe d'habitation⁵, y compris pour la part majorée sur les résidences secondaires (+1,56 million d'euros) est surtout la conséquence des erreurs commises (environ 1,00 million d'euros) par les services fiscaux à la suite de la campagne GMBI⁶.

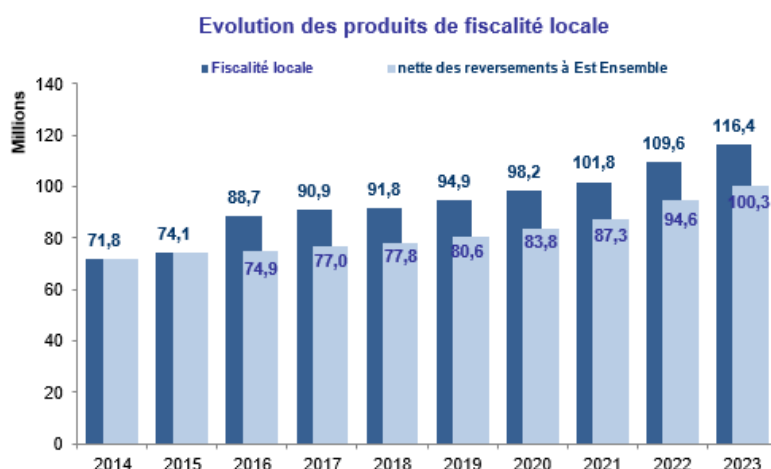
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe d'Habitation	43 979 372	44 362 217	45 805 272	47 991 900	3 957 323	2 507 647	3 748 720
Majoration TH résidences secondaires	816 793	720 860	802 089	781 697	793 864	758 846	1 076 619
Taxe sur le Foncier Bâti	42 173 215	42 690 590	43 820 826	44 800 422	77 916 593	86 606 192	90 835 423
Coefficient correcteur réforme fiscalité					17 400 256	17 960 109	18 855 550
Taxe sur le Foncier Non Bâti	199 001	232 673	220 063	224 971	205 066	208 279	216 512
Compensations fiscales	3 346 724	3 313 927	3 571 684	3 685 360	825 488	1 205 938	1 428 152
Rôles supplémentaires	351 871	479 489	695 846	764 678	710 567	332 686	235 678
<i>dont part reversée à Est Ensemble</i>	13 830 695	13 996 664	14 304 591	14 476 246	14 505 199	14 998 376	16 063 260
FISCALITE LOCALE	90 866 976	91 799 756	94 915 780	98 249 028	101 809 157	109 579 697	116 396 654
	2,42%	1,03%	3,39%	3,51%	3,62%	7,63%	6,22%
FISCALITE LOCALE (nette du reversement à Est-Ensemble)	77 036 281	77 803 092	80 611 189	83 772 782	87 303 958	94 581 321	100 333 394

La ville a également perçu en 2023, au titre des rôles supplémentaires 225.678 euros.

⁵ La taxe d'habitation n'a été supprimée que pour les résidences principales.

⁶ Voir Rapport sur les Orientations Budgétaires 2024, p.23 « Des bases fiscales 2023 encore inconnues »

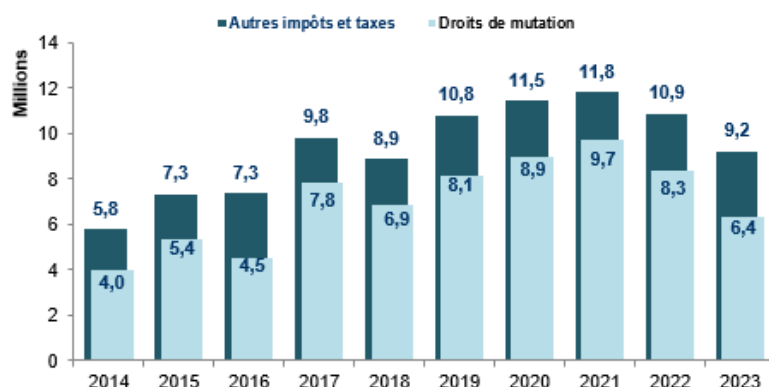
Sur ces 116,40 millions d'euros perçus, la somme de 16,06 millions d'euros a été directement reversée à Est-Ensemble par le biais du FCCT (part fiscale)⁷. Le produit net de fiscalité est donc de 100,33 millions d'euros.



3.1.4 – Les autres impôts et taxes

Les autres impôts et taxes sont principalement composés des droits de mutation, de la taxe sur la consommation finale d'électricité, de la taxe de séjour et de la taxe sur la publicité extérieure (TLPE).

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe sur l'électricité	1 701 610	1 661 525	1 807 192	1 770 249	1 778 441	1 971 890	2 003 461
Droits de mutation	7 819 367	6 860 292	8 112 022	8 940 893	9 691 054	8 333 309	6 354 695
Taxe de séjour	195 422	215 211	487 390	318 733	71 823	301 665	564 101
Taxe sur la publicité extérieure	100 022	119 873	391 850	434 908	199 263	281 690	307 584
Autres	47	0	47	284	87 823	332	12
AUTRES IMPÔTS ET TAXES	9 816 468	8 856 901	10 798 501	11 465 066	11 828 403	10 888 886	9 229 852



Les autres produits fiscaux continuent à diminuer (-1,66 million d'euros). Si les recettes de taxe de séjour, de taxe locale sur la publicité extérieure et de taxe sur l'électricité augmentent, les droits de mutation poursuivent leur chute (-1,98 million d'euros après une baisse de -1,36 million d'euros en 2022), conséquence de la brusque remontée des taux d'intérêts qui a considérablement freiné les transactions immobilières sans véritablement contribuer à la diminution des prix de l'immobilier. Cette tendance baissière risque de persister voire de s'aggraver.

⁷ Voir page 20 – paragraphe 3.2.6 Le FCCT Est-Ensemble

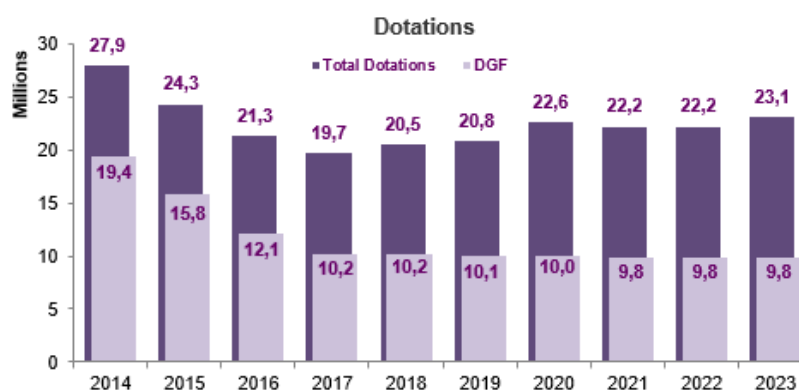
3.1.5 – Les dotations

Globalement, la ville a perçu en 2023 au titre des dotations et participations (fonds de péréquation compris) 23,14 millions d'euros.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	10 193 331	10 155 864	10 070 199	10 009 872	9 812 913	9 787 752	9 806 413
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	3 093 250	3 394 221	3 655 989	3 959 240	4 209 658	4 465 151	4 736 628
Fonds de péréquation Inter communal (FPIC)	2 125 098	2 174 343	2 171 654	2 355 495	2 440 202	2 468 470	2 406 077
Fonds de péréquation Ile-de-France (FSRIF)	3 755 075	4 081 528	4 195 710	5 025 274	4 606 208	4 304 640	4 458 644
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	0	19 050	22 860	379 554	453 608	418 123	47 402
Dotations de péréquation	8 973 423	9 669 142	10 046 213	11 719 563	11 709 676	11 656 384	11 648 751
Autres dotations et attributions	569 096	638 217	684 466	838 916	695 938	758 672	1 680 928
Total Dotations	19 735 850	20 463 223	20 800 878	22 568 351	22 218 527	22 202 808	23 136 092

Entre 2012 et 2017, les dotations de l'État envers les collectivités ont fortement diminué. Cette baisse s'est même accentuée en 2014 avec la mise en place d'une contribution au redressement des comptes publics directement prélevée sur la dotation globale de fonctionnement versée annuellement aux collectivités. Depuis 2018, l'enveloppe globale de dotations aux collectivités est gelée et la DGF diminue légèrement bien qu'elle ait légèrement progressé en 2023.

La montée en puissance des mécanismes de péréquation, censés corriger les écarts de ressources entre les différentes collectivités, que ce soient les dotations (DSU, DNP) ou les fonds de péréquation entre communes (FPIC, FSRIF), s'est accélérée à partir de 2018. Pour Montreuil, ces fonds, et notamment la DSU, ont permis de compenser les pertes de DGF jusqu'en 2020. Depuis 2022, ces fonds diminuent légèrement. Si la DSU (4,74 millions d'euros) continue de progresser, la ville a perdu en 2023 une grande partie de la DNP.

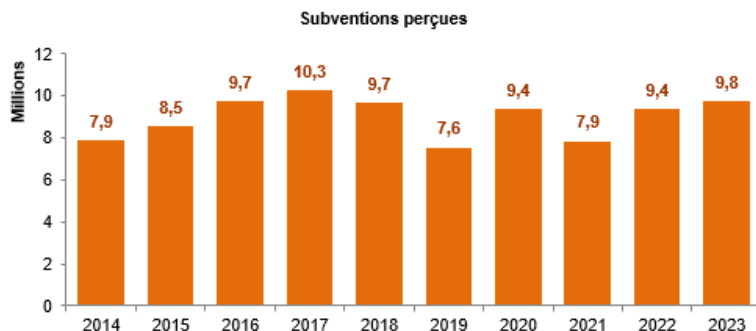


3.1.6 – Les subventions

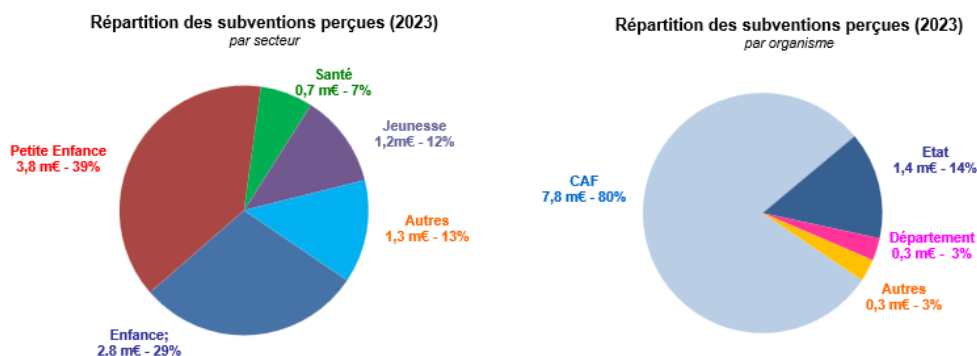
Les subventions perçues (CAF, ARS, conseil départemental) ont sensiblement augmenté en 2023, en partie grâce au travail mené conjointement avec le service de gestion comptable pour apurer les sommes encaissées sur les comptes d'attente de la trésorerie municipale ces dernières années mais non constatées budgétairement sur l'exercice concerné faute de pièces justificatives.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Subventions perçues	10 269 427	9 651 790	7 558 901	9 396 948	7 854 421	9 363 410	9 767 050

Le secteur de la petite enfance est celui qui reçoit le plus de subventions de fonctionnement (3,77 millions d'euros) devant l'enfance (centres de loisirs, centres de vacances : 2,85 millions d'euros), la jeunesse (centres sociaux, 1,18 millions d'euros) et la santé (0,67 million d'euros).



La CAF est de loin le principal organisme subventionneur (petite enfance, enfance, jeunesse, 7,76 m€) devant l'Etat et ses différentes agences : ARS (agence régionale de santé), ANCT (agence nationale de cohésion des territoires).



3.1.7 – Les produits des services et du domaine

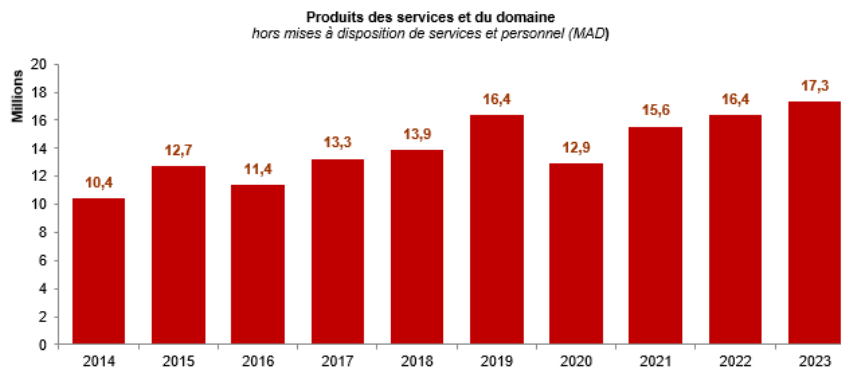
Les produits du domaine et des services composés des droits d'utilisation du domaine public, des redevances tarifaires des services et de divers remboursements, notamment d'agents et de services mis à disposition, progressent à nouveau (+0,87 million d'euros, +0,95 million d'euros hors MAD⁸).

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Redevances et concessions cimetières	222 051	188 363	183 613	213 156	202 469	196 811	169 947
Droits de stationnement	1 024 543	1 355 728	1 853 885	2 041 134	2 110 957	2 292 490	2 377 679
Forfait Post Stationnement		554 546	2 620 238	2 275 944	2 844 120	2 702 633	2 377 488
Occupation du domaine public	1 683 731	1 452 205	1 412 183	627 497	680 472	867 187	1 514 176
Produits du domaine	2 930 325	3 550 843	6 069 919	5 157 731	5 838 018	6 059 121	6 439 290
Recettes équipements culturels	616 230	168 295	271 238	201 876	56 077	155 178	64 886
Recettes équipements sportifs	429 361	449 016	395 514	177 734	177 437	213 115	225 355
Recettes petite enfance	786 849	737 330	803 791	497 454	632 249	840 578	942 584
Recettes santé	2 408 112	3 003 954	2 745 025	2 372 160	2 865 548	2 702 177	2 682 147
Recettes centres de loisirs / vacances	2 252 690	2 425 546	2 263 449	1 826 934	2 010 667	2 421 636	2 716 270
Recettes restauration scolaire	3 370 360	3 103 572	3 453 152	2 367 993	3 510 098	3 295 088	3 461 123
Recettes garderies / études	266 517	258 154	224 423	154 728	247 393	261 881	283 491
Autres produits des services	112 857	95 526	102 480	47 109	81 302	104 688	117 806
Produits des services	10 242 975	10 241 392	10 259 072	7 645 987	9 580 771	9 994 341	10 493 661
Remboursement de frais / MAD	3 223 244	2 619 924	1 920 932	1 148 379	921 151	1 011 374	931 066
Autres produits	88 509	92 071	42 383	92 988	136 480	344 302	411 630
PRODUITS DU SERVICE ET DU DOMAINE	16 485 053	16 504 229	18 292 306	14 045 085	16 476 420	17 409 138	18 275 646
PRODUITS DU SERVICE ET DU DOMAINE (hors MAD)	13 261 809	13 884 305	16 371 374	12 896 706	15 555 269	16 397 764	17 344 580

⁸ MAD : mise à disposition de personnel et de services. Cela concerne les refacturations de personnel mis à disposition ou de services effectués pour le compte d'Est Ensemble, du CCAS, de la Caisse des Ecoles ou d'associations.

Les produits du domaine (6,44 millions d'euros) progressent (+6,27%). Les droits de stationnement (2,38 millions d'euros) continuent d'augmenter (+3,72%) alors que les forfaits post-stationnement (2,38 millions d'euros) diminuent (-12,03%) tout en restant à un niveau élevé. Les recettes en matière de droit d'occupation du domaine public (1,51 million d'euros ; emprise voirie, chantiers, droits de terrasse) augmentent fortement (+74,61%) après trois exercices marqués par les mesures liées à la crise sanitaire, et reviennent au niveau de 2019.

Globalement, l'ensemble des produits des services (10,49 millions d'euros) progressent également (+5,00%), conséquence de l'augmentation des fréquentations et des tarifs.



Les mises à disposition (MAD) remboursées en 2023 ont concerné :

- Le CCAS (MAD personnel) : 221.930 euros
- La Caisse des Ecoles (MAD personnel) : 285.280 euros
- Est Ensemble (MAD personnel et services) : 318.704 euros
- Des associations (MAD personnel) : 75.152 euros.

Globalement, l'évolution des MAD varie en fonction des périmètres, notamment avec Est Ensemble (MAD / transfert de personnel).

3.1.8 – Les autres produits de fonctionnement

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Atténuation de charges (013)	1 294 284	1 095 442	875 691	525 134	562 692	553 060	461 381
Revenus des immeubles (75)	1 077 082	954 395	981 496	872 385	758 025	715 771	911 792
Redevances versées concessionnaires (75)	396 158	629 881	690 454	689 793	806 936	680 092	1 318 598
Produits divers de gestion courante (75)	1 814 857	1 628 164	1 412 112	1 496 352	1 757 309	1 572 002	1 595 069
Produits financiers (76)	58 468	0	0	0	29	30	86
Produits exceptionnels (77)	361 838	410 608	555 044	627 359	550 121	381 438	426 854
Autres produits	5 002 688	4 718 489	4 514 797	4 211 023	4 435 113	3 902 393	4 713 780
Redevance horodateurs					2 220 000		
Débets / remises gracieuses						800 697	943 065

Les autres recettes perçues au cours de l'exercice concernent les revenus du patrimoine loué (0,91 million d'euros), les redevances versées par des concessionnaires (1,32 million d'euros), des produits divers de gestion courante (1,59 million d'euros dont 1,20 million d'euros prélevés sur le salaire des agents au titre de leur participation aux titres restaurant) ainsi que des « atténuations de charges » (0,46 million d'euros, remboursements de salaires et de charges, indemnités journalières), ainsi que des produits dit « exceptionnels » (0,43 million d'euros, mandats d'exercices antérieurs annulés, recouvrements sur produits admis en non-valeur, assurances).

3.1.9 – Les recettes d’ordre de fonctionnement

Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs et ont un impact sur la trésorerie, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des écritures comptables sans flux financiers réels. Ces mouvements sont neutres et sont équilibrées en dépenses et en recettes. Elles peuvent être effectuées au sein d'une même section (comptes de stock ou de patrimoine) ou engendrer des transferts entre la section de fonctionnement et celle d'investissement (amortissements en fonctionnement de dépenses ou de recettes d'investissement).

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dotations aux amortissements	2 509			86 157	86 157	97 751	97 751
Autres recettes d'ordre (cessions)	6 000	221 775	2 510		85 469	20 456	
Opé d'ordre à l'intérieur de la section				5 103 803			
RECETTES D'ORDRE	8 509	221 775	2 510	5 189 960	171 626	118 207	97 751

En 2023, la ville a procédé aux écritures d'ordre de fonctionnement suivantes :

- 97.751 euros au titre de l'amortissement de subventions d'investissement (cette recette correspond à une dépense d'investissement du même montant).

III.2 | Dépenses de fonctionnement

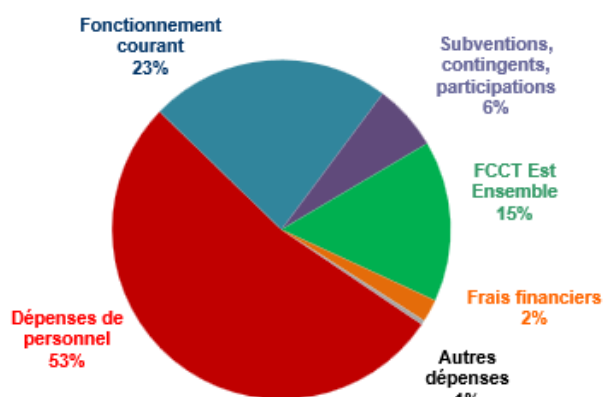
Les dépenses de fonctionnement constatées au compte administratif 2023 sont arrêtées à 234,84 millions d'euros dont 221,30 millions d'euros de dépenses réelles et 13,54 millions d'euros de dépenses d'ordre.

3.1.1 – Présentation générale

PRESENTATION COMPTABLE							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
011 Charges à caractère général	34 267 889	35 783 232	39 771 864	40 673 766	43 523 995	47 438 358	50 664 017
012 Charges de personnel	109 492 020	106 775 684	108 008 921	107 863 562	110 931 797	112 853 941	116 313 558
014 Atténuation de produits	1 405 151	1 115 514	1 147 079	1 065 946	768 551	788 260	495 013
65 Autres charges de gestion courante	42 703 935	43 639 337	43 769 943	44 357 011	44 459 226	45 981 404	47 741 259
<i>dont FCCT Est-Ensemble</i>	30 448 393	30 678 499	31 323 039	31 551 772	31 606 960	32 704 865	33 857 154
656 Frais de fct des groupes d'élus	94 180	107 406	97 850	53 891	87 680	97 271	129 724
Dépenses de gestion courante	187 963 174	187 421 173	192 795 657	194 014 175	199 771 248	207 159 234	215 343 571
66 Charges financières	4 137 638	3 790 656	3 672 432	3 447 919	2 794 531	3 028 206	4 739 020
67 Charges exceptionnelles	200 118	390 822	452 895	604 448	526 488	1 084 662	1 212 839
DEPENSES REELLES	192 300 930	191 602 651	196 920 984	198 066 543	203 092 267	211 272 102	221 295 429
042 Dotations aux amortissements	9 156 402	8 697 274	9 211 955	9 841 614	10 190 907	11 363 949	11 990 673
042 Autres dépenses d'ordre (cessions)	1 632 949	3 105 265	5 120 560	3 378 300	3 067 309	4 547 952	1 553 700
043 Opé d'ordre à l'intérieur de la section				5 103 803			
DEPENSES D'ORDRE	10 789 351	11 802 539	14 332 516	18 323 718	13 258 216	15 911 901	13 544 373
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	203 090 280	203 405 190	211 253 500	216 390 261	216 350 484	227 184 003	234 839 802
DEPENSES REELLES	192 300 930	191 602 651	196 920 984	198 066 543	203 092 267	211 272 102	221 295 429
Evolution	1,17%	-0,36%	2,78%	0,58%	2,54%	4,03%	4,74%

PRESENTATION RETRAITEE							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses de personnel	109 492 020	106 775 684	108 008 921	107 863 562	110 931 797	112 853 941	116 313 558
Fonctionnement courant	34 267 889	35 783 232	39 771 864	40 673 766	43 523 995	47 438 358	50 664 017
Subventions, contingents, participations	12 255 542	12 960 838	12 446 904	12 805 239	12 852 266	13 276 538	13 884 104
FCCT Est Ensemble	30 448 393	30 678 499	31 323 039	31 551 772	31 606 960	32 704 865	33 857 154
Frais financiers	4 137 638	3 790 656	3 672 432	3 447 919	2 794 531	3 028 206	4 739 020
Autres dépenses	1 699 449	1 613 742	1 697 824	1 724 285	1 382 718	1 169 496	894 511
Eléments retraités						800 697	943 065
Dépenses réelles de fonctionnement	192 300 930	191 602 651	196 920 984	198 066 543	203 092 267	211 272 102	221 295 429
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	192 300 930	191 602 651	196 920 984	198 066 543	203 092 267	210 471 405	220 352 364
(hors éléments retraités)	1,17%	-0,36%	2,78%	0,58%	2,54%	3,63%	4,69%

Répartition des dépenses de fonctionnement (2023)



Les dépenses de personnel (52,8%) constituent la principale dépense de fonctionnement de la ville devant les dépenses de fonctionnement courant (23,0%).

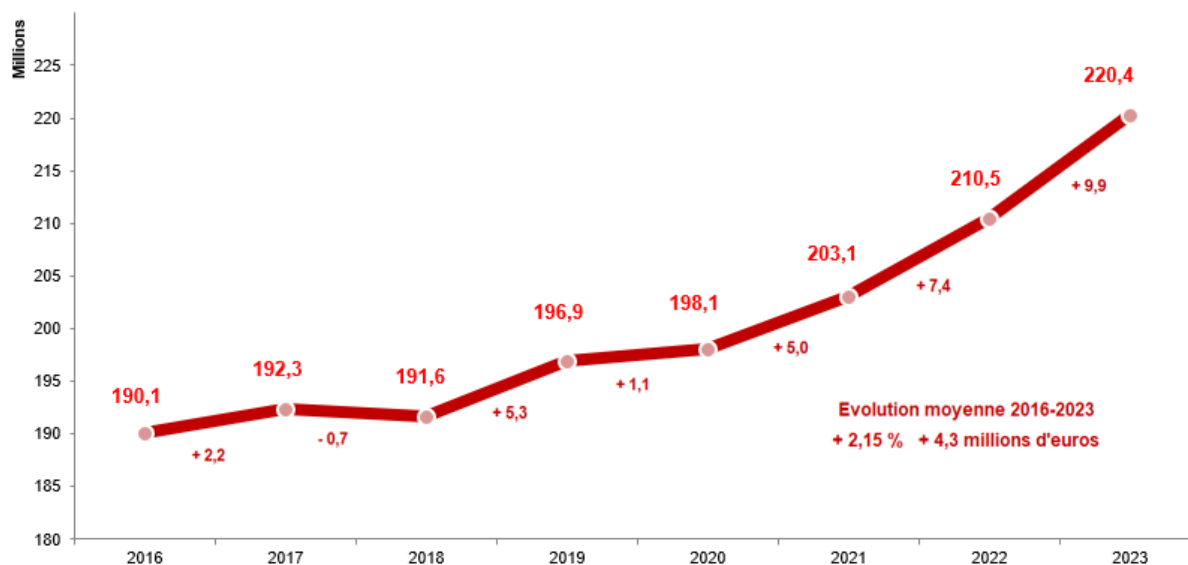
La ville consacre également 15,4% de son budget au financement d'Est-Ensemble et 6,3 % à des versements de subventions, contingents et participations à des organismes extérieurs.

Les frais financiers, bien qu'en augmentation, ont représenté en 2023 seulement 2,2 % des dépenses.

3.2.2 – Evolution des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 220,35 millions d'euros en 2023, et sont en augmentation de 9,88 millions d'euros (+4,69%) par rapport au précédent exercice, une évolution bien inférieure au panier du maire⁹, calculé à 7,7% à la fin du premier semestre 2023.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



La forte progression des dépenses de fonctionnement depuis 2021 est principalement la conséquence de l'inflation et de ces effets : explosion des prix de l'énergie, hausse générale des coûts, mesures de revalorisations salariales légitimes (augmentation du point d'indice de la fonction publique, plusieurs hausses du SMIC) et remontée des taux d'intérêt.

En 2021, les dépenses de fonctionnement avaient déjà fortement progressé (+5,03 millions d'euros ; +2,54%) dans un contexte de reprise des activités après un exercice 2020 marqué par la crise sanitaire et ses différents confinements. En 2022, la forte inflation et ses effets indirects ont entraîné une nouvelle forte augmentation (+7,38 millions d'euros ; +4,03%). En 2023, la vague inflationniste s'est amplifiée sur les dépenses des collectivités.

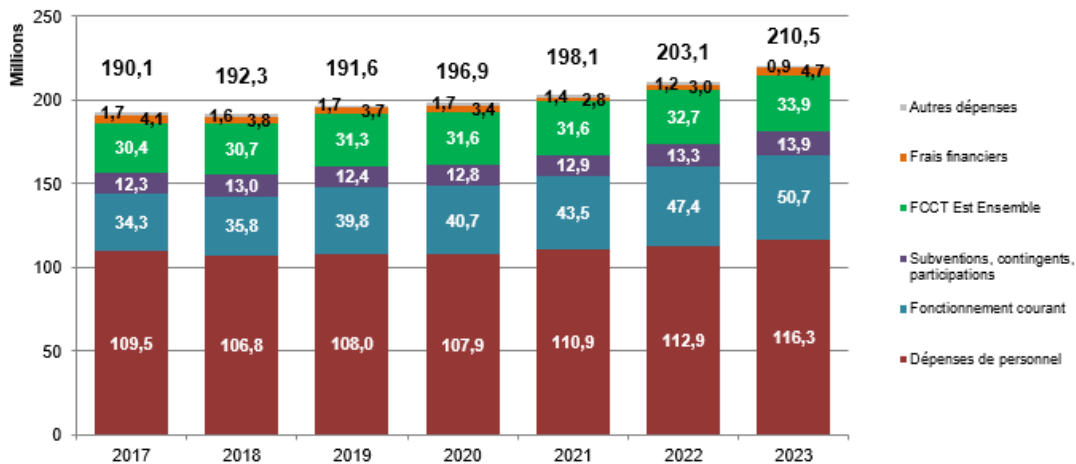
Dans le détail, les évolutions par chapitre de dépenses sont les suivantes :

- Progression mesurée des dépenses de personnel (+3,46 millions d'euros ; +3,07%)
- Forte augmentation des dépenses courantes (+3,22 millions d'euros ; +6,80%)
- Hausse des subventions, contingents, participations (+0,61 million d'euros ; +4,58%)
- Augmentation mécanique du FCCT versé à Est Ensemble (+1,15 million d'euros ; +3,52%)
- Très forte hausse des frais financiers (+1,71 million d'euros ; +56,50%)
- Baisse des autres dépenses (-0,89 million d'euros ; -23,51%)

Dans un contexte « normal », sans inflation démesurée, les dépenses n'auraient quasiment pas augmenté. Elles sont donc maîtrisées.

⁹ Calculé par La Banque Postale, en partenariat avec l'Association des Maires de France (AMF), l'indice de prix des dépenses communales, communément appelé « panier du maire » reflète le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale. Son évolution permet donc d'évaluer la hausse des prix supportée par les communes, indépendamment des choix effectués en termes de volume de dépenses.

Evolution des dépenses de fonctionnement

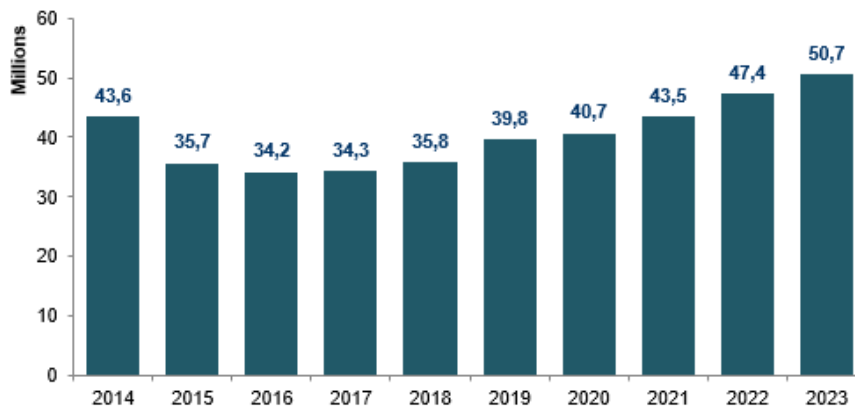


3.2.3 – Les dépenses de fonctionnement courant

Ces dépenses, comptabilisés au chapitre 011 « charges à caractère général », correspondent globalement aux dépenses récurrentes et d'activités des services municipaux, hors frais de personnel.

Après avoir déjà fortement augmenté en 2022 (+3,91 millions d'euros, +8,9%), les charges à caractère général (dépenses des services) continuent à croître (+3,22 millions d'euros, +6,80%). Du fait de leur composition (énergie, achats de fournitures et de petits équipements, dépenses d'entretien-maintenance-réparation, prestations de services, etc.) elles sont le premier poste touché par l'inflation. A titre d'exemple, le montant de global des factures énergétiques (eau, électricité, chauffage, carburant) est passé de 4,86 millions d'euros 2021 à 6,80 millions d'euros en 2022 puis à 8,13 millions d'euros en 2023.

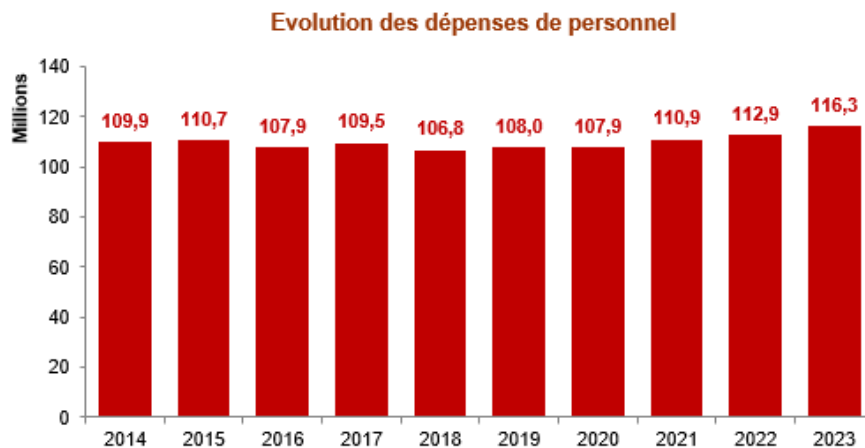
Evolution des dépenses de fonctionnement courant



	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Energie (eau, électricité, chauffage ...)	4 623 509	4 158 473	4 384 145	4 822 342	4 858 670	6 799 501	8 129 466
Maintenance, entretien, réparation	2 120 454	2 680 902	2 636 514	3 108 323	3 844 706	3 529 998	4 567 510
Immobilier (locations, charges, taxes)	7 598 813	7 663 279	9 389 121	10 653 301	10 754 919	11 408 751	12 067 407
Prestations de services	6 644 307	7 649 396	9 240 878	8 216 948	11 531 008	11 836 222	10 953 448
Achat de fournitures	3 692 202	3 587 807	3 674 673	4 330 598	3 474 182	3 543 241	3 419 244
Locations mobilières	1 526 875	1 629 358	1 562 677	1 490 998	1 561 059	1 666 621	1 701 334
Frais de télécommunication	602 476	651 567	551 198	596 685	392 928	399 121	403 675
Autres dépenses	7 459 253	7 762 450	8 332 658	7 454 572	7 106 523	8 254 904	9 421 933
FONCTIONNEMENT COURANT	34 267 889	35 783 232	39 771 864	40 673 766	43 523 995	47 438 358	50 664 017

3.2.4 – Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel ont représenté en 2023 une dépense de 116,31 millions d'euros et sont en progression par rapport à 2022 (+3,46 millions d'euros ; +3,07%).



L'augmentation des dépenses de personnel est principalement la conséquence des dernières décisions gouvernementales dont les plus significatives sont les revalorisations du point d'indice de la fonction publique de +3,5% au 1er juillet 2022 (impact en année pleine sur 2023 : +1,4 million d'euros) et de +1,5% au 1er juillet 2023 (impact sur 6 mois en 2023 : +0,6 million d'euros). Il faut également ajouter l'alignement du traitement minimum sur le SMIC plusieurs fois revalorisé ces deux dernières années, diverses meures indiciaires derniers échelons des catégories C et B, la reconduction de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), la hausse du remboursement des frais de transport collectif de 50 à 75% ainsi que l'instauration par la ville d'une prime pouvoir d'achat, non obligatoire, allant de 150 à 400 euros pour 2.174 agents (évaluée à 750.000 euros).

Dans ce contexte, l'augmentation des dépenses de personnel reste mesurée car si les effectifs sont restés stables entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023 (152 entrées pour 148 sorties) en ville, les ETP rémunérés tout au long des mois sont en légère diminution (-20 ETP par mois en moyenne). Cette baisse conjoncturelle des effectifs, due à la vacance de poste, s'explique notamment par les difficultés de recrutement dues aux fortes tensions observées sur le marché de l'emploi dans certains secteurs ainsi qu'à la faible attractivité de la fonction publique, après 5 ans de gel du point d'indice.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Rémunération des agents	74 009 033	73 128 301	73 915 315	74 049 215	75 325 383	77 372 435	80 048 127
Charges et cotisations sociales	29 811 971	29 089 824	29 734 395	29 475 341	31 233 214	31 746 019	32 881 175
Autres charges de personnel	5 671 016	4 557 559	4 359 212	4 339 006	4 373 201	3 735 487	3 384 255
DEPENSES DE PERSONNEL	109 492 020	106 775 684	108 008 921	107 863 562	110 931 797	112 853 941	116 313 558

3.2.5 – Les subventions, contingents et participations

Ces dépenses, regroupées au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » concernent à la fois les subventions versées aux associations, aux établissements publics (CCAS, Caisse des Ecoles); les contributions obligatoires à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) et aux organismes de regroupements (Autolib, Vélib, SIFUREP, Forum Métropolitain) ; les participations aux écoles privées ainsi que les indemnités versées aux élus. La contribution à l'établissement public territorial Est-Ensemble est traitée séparément.

Le montant total des subventions, contingents et participations versées en 2023 a atteint 13,88 millions d'euros, une dépense en augmentation par rapport à l'exercice précédent (+0,61 million d'euros ; +4,58%). Globalement, ces dépenses sont relativement stables – hors effets de périmètre ou d'inflation – depuis 2018 et sont maîtrisées.

Evolution des Subventions, participations, contingents



	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Elus (indemnités, formation, groupes)	1 085 936	1 089 846	1 113 664	1 171 855	1 254 063	1 259 609	1 303 627
Subventions aux associations	5 255 831	5 235 705	5 379 559	5 194 303	5 242 166	5 218 168	5 245 986
Subventions aux CCAS	1 600 000	1 600 000	1 750 000	1 700 000	1 800 000	1 850 000	2 000 000
Subventions à la Caisse des Ecoles	1 035 995	1 394 210	1 056 703	953 352	1 029 030	1 418 276	1 379 941
Contribution à la BSPP	1 742 116	1 964 259	2 147 649	2 265 312	2 621 168	2 583 826	2 721 870
Contribution OPHM / CGLLS	1 000 000	959 000	618 410	618 410	0	0	0
Autres	535 664	717 819	380 920	902 007	905 839	946 660	1 232 680
Subventions, participations, contingents	12 255 542	12 960 839	12 446 905	12 805 239	12 852 266	13 276 538	13 884 104

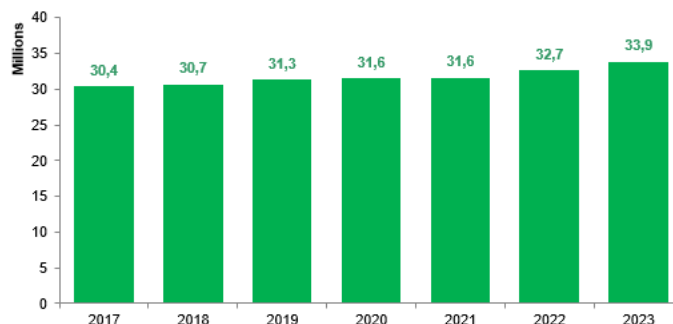
Les indemnités versées aux élus, basées sur le point d'indice de la fonction publique, augmentent légèrement. Les moyens alloués à la Caisse des Ecoles et aux associations ont été maintenus alors que la subvention au CCAS a été revue à la hausse (+150.000 euros) afin de maintenir les moyens de l'établissement. La participation à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) augmente encore (+138.045 euros) dans la continuité des exercices précédents.

3.2.6 – Le FCCT Est-Ensemble

Depuis l'instauration de la Métropole du Grand Paris le 1^{er} janvier 2016 et l'instauration des établissements publics territoriaux, ces derniers sont financés en grande partie par leurs communes membres par le biais du FCCT (fonds de compensation des charges territoriales).

Le financement de l'établissement public territorial (EPT) Est-Ensemble a représenté en 2022 une dépense totale de 33,86 millions d'euros, en augmentation par rapport à 2021 (+1,15 million d'euros, +3,52%).

Evolution du FCCT versés à Est Ensemble



	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
FCCT Fiscal	29 388 195	29 554 164	29 862 091	30 033 746	30 062 699	30 555 877	31 620 761
FCCT Equilibre	700 802	702 847	708 535	710 588	713 064	1 144 515	1 147 804
FCCT Charges transférées	359 396	421 488	752 413	807 438	831 197	1 004 473	1 088 589
	30 448 393	30 678 499	31 323 039	31 551 772	31 606 960	32 704 865	33 857 154

Le FCCT est composé de trois parts :

- Une première part dite fiscale correspondant aux recettes fiscales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier non bâti, ancienne part salaire de la taxe professionnelle) que les communes perçoivent depuis le 1^{er} janvier 2016 à la place des groupements.

Cette part est revalorisée automatiquement chaque année en partie en fonction de l'actualisation forfaitaire des bases fiscales (+7,10 % en 2023), ce qui explique une forte progression de 1,06 million d'euros par rapport à 2022.

- Une deuxième part dite équilibre pour contribuer au financement général d'Est-Ensemble.

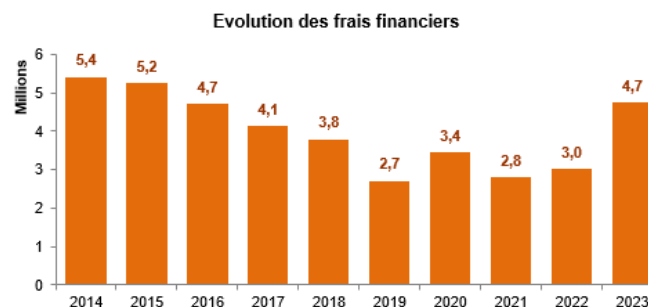
Le pacte fiscal et financier adopté en 2022 par le territoire ayant porté le besoin de financement de 2,5 à 4,0 millions d'euros par an, somme à répartir entre les communes membres, la participation de Montreuil a augmenté en 2022 et est restée stable en 2023.

- Une troisième part dite charges transférées correspondant à l'évaluation des charges transférées par la commune à Est-Ensemble. Les montants sont arrêtés en CLECT¹⁰.

Cette part a augmenté de 84.116 euros en 2023 car elle intègre un calcul de certaines dépenses aux montants réels (et non forfaitaires) : PLUI, renouvellement urbain et SIG.

3.2.7 – Les frais financiers

La forte hausse des taux d'intérêt amorcée en 2022 a eu un impact significatif sur les charges financières puisqu'elles ont augmenté de +1,71 million d'euros, +56,50%) pour revenir à leur niveau de 2016 alors que l'encours de dette a baissé.



Du fait de la légère baisse de l'encours de la dette, d'un contexte de taux historiquement bas et de la gestion active menée par la municipalité, les charges financières ont constamment diminué entre 2014 et 2021. La brutale remontée du taux directeur de la banque centrale européenne (BCE) au cours de l'année 2022 a marqué un fort retournement de tendance.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Intérêts de la dette	4 584 594	4 082 141	3 726 614	3 766 874	2 706 398	2 828 278	4 608 614
Intérêts courus non échus (ICNE)	-472 644	-295 857	-54 407	-330 023	82 180	197 394	123 717
Autres charges financières	25 687	4 372	224	11 068	5 953	2 535	6 689
FRAIS FINANCIERS	4 137 638	3 790 656	3 672 432	3 447 919	2 794 531	3 028 206	4 739 020

¹⁰ La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité.

En 2022, la ville a payé 4,61 millions d'euros au titre des intérêts directs de la dette auxquelles il faut ajouter une écriture comptable de 123.717 euros au titre des intérêts courus non échus (ICNE) constatés d'avance¹¹.

Enfin, les différentes mobilisations de la ligne de trésorerie (emprunt à court terme pour faire face à des besoins ponctuels de trésorerie) dont dispose la ville lui ont coûté 6.689 euros.

3.2.8 – Les autres dépenses de fonctionnement

Ces autres dépenses regroupent les charges comptabilisées aux chapitres 014 « atténuations de produits », 656 « frais de fonctionnement des groupes d'élus » ou 67 « charges exceptionnelles ».

En 2023, la ville a versé 166.544 euros au titre de sa contribution au FPIC¹². Les autres reversements ont concerné le paiement de frais de gestion des forfaits post-stationnement (FPS) à l'ANTAI pour 168.268 euros ainsi que des remboursements suite à des dégrèvements de fiscalité pour 160.201 euros.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Reversement AC Est Ensemble (014)	305 603	305 603		305 603			
Contribution FPIC (014)	1 084 548	751 845	768 949	448 204	442 943	389 002	166 544
Autres reversements (014)	15 000	58 066	378 130	312 140	325 608	399 258	328 469
Frais de fonctionnement des groupes (656)	94 180	107 406	97 850	53 891	87 680	97 271	129 724
Bourses, prix, subventions exceptionnelles (67)	86 722	146 323	111 188	407 879	267 330	120 497	134 183
Titres annulés sur ex antérieur (67)	63 985	158 321	304 926	93 059	35 769	64 884	71 776
Autres charges exceptionnelles (67)	49 411	86 178	36 781	103 510	223 389	98 584	63 814
AUTRES DEPENSES	1 699 449	1 613 742	1 697 824	1 724 285	1 382 718	1 169 496	894 511
Débets / remises gracieuses Comptables DGFiP						800 697	943 065

3.2.9 – Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs et ont un impact sur la trésorerie, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des écritures comptables sans flux financiers réels. Ces mouvements sont neutres car équilibrées en dépenses et en recettes. Elles peuvent être effectuées au sein d'une même section (comptes de stock ou de patrimoine) ou engendrer des transferts entre la section de fonctionnement et celle d'investissement (amortissements en fonctionnement de dépenses ou de recettes d'investissement).

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
042 Dotations aux amortissements	9 156 402	8 697 274	9 211 955	9 841 614	10 190 907	11 363 949	11 990 673
042 Autres recettes d'ordre (cessions)	1 632 949	3 105 285	5 120 560	3 378 300	3 067 309	4 547 952	1 553 700
043 Opé d'ordre à l'intérieur de la section				5 103 803			
DEPENSES D'ORDRE	10 789 351	11 802 539	14 332 516	18 323 718	13 258 216	15 911 901	13 544 373

En 2023, la ville a procédé aux dépenses d'ordre suivantes :

- 11.990.673 euros au titre des dotations aux amortissements¹³
- 1.553.700 euros au titre du transfert en investissement des cessions d'immobilisations comptabilisées en section de fonctionnement (cette dépense correspond à une recette d'investissement du même montant).

¹¹ Différence entre les ICNE constatés en 2022 (543.004,19 euros) et ceux constatés en 2023 (666.721,41 euros)

¹² Fond de péréquation inter communal. Sur l'exercice 2023, la ville a également perçu une recette de 2.406.077 euros, soit au final une recette nette de 2.239.533 euros.

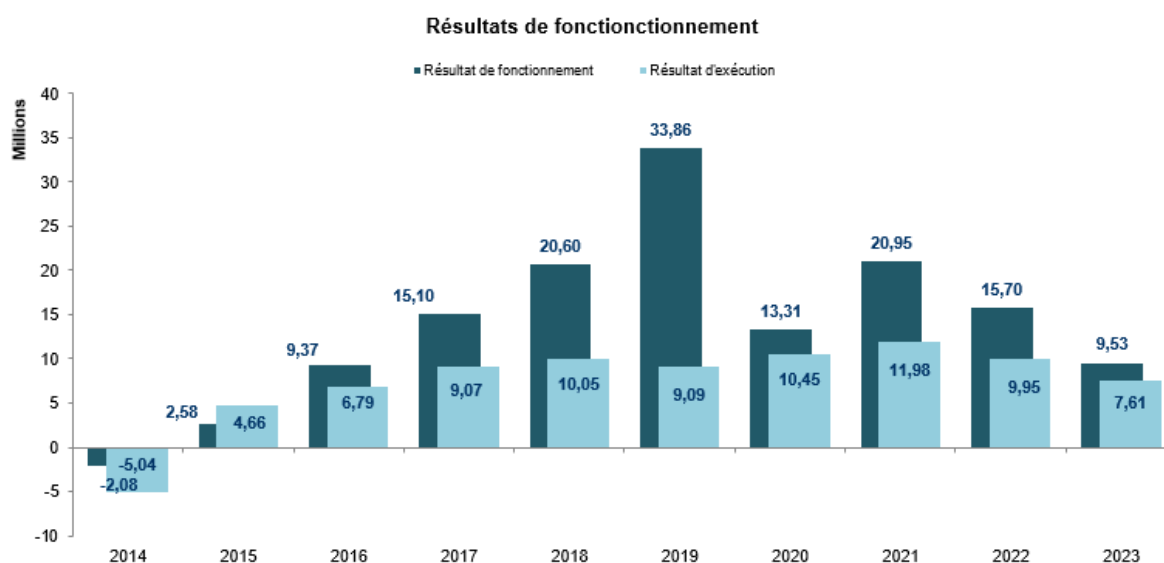
¹³ Voir Méthodologie et définitions p.43

III.3 | Résultats de fonctionnement

L'exercice 2023 a été clôturé avec un excédent fonctionnement de 9,53 millions d'euros, composé du résultat de l'exécution de l'exercice 2023, soit 7,61 millions d'euros, et de la reprise du résultat de fonctionnement 2022 non affecté au financement direct de l'investissement et donc repris en section de fonctionnement, soit 1,92 millions d'euros.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	212 163 289	213 451 023	220 340 095	226 842 134	228 333 878	237 131 104	242 451 963
Dépenses de fonctionnement	203 090 280	203 405 190	211 253 500	216 390 261	216 350 484	227 184 003	234 839 802
Résultat d'exécution	9 073 009	10 045 832	9 086 595	10 451 873	11 983 395	9 947 101	7 612 161
Résultat n-1 repris	6 031 472	10 550 309	7 666 697	2 857 758	8 971 127	5 752 118	1 917 039
Résultat de fonctionnement	15 104 481	20 596 142	33 857 154	13 309 631	20 954 522	15 699 219	9 529 200



IV – SECTION D'INVESTISSEMENT – présentation détaillée

En section d'investissement l'exécution des crédits, présentée ci-après, comprend l'ensemble des mandats de paiement et des titres de recettes émis au cours de l'exercice concernée : les restes à réaliser en dépenses et en recettes ne sont donc pas intégrés.

IV.1 | Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement constatées au compte administratif 2023 sont arrêtées à 53,46 millions d'euros dont 52,81 millions d'euros de dépenses réelles et 0,65 million d'euros de dépenses d'ordre.

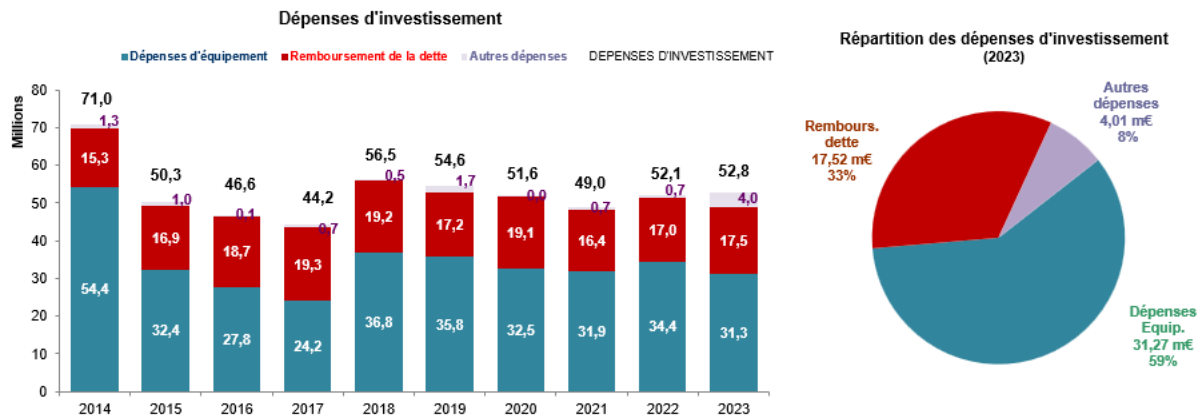
4.1.1 – Présentation générale

PRESENTATION COMPTABLE							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
20 Immobilisations incorporelles	1 583 766	1 256 902	1 769 857	1 188 439	1 121 439	708 960	1 238 581
204 Subventions d'équipement	312 555	1 688 487	3 061 011	5 224 137	3 189 108	1 546 325	659 431
21 Immobilisations corporelles	11 529 065	11 605 480	18 611 157	20 035 889	22 701 914	25 848 205	20 447 100
23 Immobilisations en cours	4 122 762	2 131 418	1 513 134	282 192	862 063	981 288	150 842
Opérations votées	6 607 085	20 161 119	10 805 483	5 733 773	4 029 825	5 320 188	8 773 025
Dépenses d'équipement	24 155 234	36 843 405	35 760 643	32 464 430	31 904 349	34 404 966	31 268 979
10 Dotations, fonds divers et réserves			59 267		120 817	494 712	3 863 691
13 Subventions d'investissement	283 751	436 903			481 645	64 969	16 389
16 Emprunts et dettes	21 332 694	22 866 525	22 189 645	69 174 337	16 426 223	17 028 708	17 523 617
dont refinancement / gestion de dette	2 000 000	3 687 500	5 000 000	50 062 460			
26 Participations et créances rattachées				1	5 000	112 500	
27 Autres immobilisations financières	425 360	16 175	1 586 473	22 878		10 500	122 100
Dépenses financières	22 041 805	23 319 603	23 835 385	69 197 216	17 033 685	17 711 389	21 525 798
45 - Opérations pour compte de tiers	7 062	18 349	11 374	16 734	110 123	7 754	12 163
Dépenses réelles d'investissement	46 204 101	60 181 358	59 607 402	101 678 380	49 048 158	52 124 110	52 806 940
040 Dépenses d'ordre	2 509			86 157	86 157	97 751	97 751
040 Dépenses d'ordre (cessions)	6 000	221 775	2 510		85 469	20 456	
041 Opérations patrimoniales	836 887	2 182 031		658 131		4 687 098	552 033
Dépenses d'ordre d'investissement	845 396	2 403 805	2 510	744 288	171 626	4 805 305	649 784
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	47 049 497	62 585 163	59 609 912	102 422 668	49 219 784	56 929 415	53 456 723

PRESENTATION RETRAITEE							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses d'équipement	24 155 234	36 843 405	35 760 643	32 464 430	31 904 349	34 404 966	31 268 979
Remboursement de la dette	19 331 138	19 172 026	17 187 955	19 111 878	16 425 169	17 028 218	17 523 127
Autres dépenses	717 729	478 426	1 658 804	39 613	718 640	690 925	4 014 833
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	44 204 101	56 493 857	54 607 402	51 615 921	49 048 158	52 124 110	52 806 940

Afin de simplifier la présentation, il est possible de classer les dépenses d'investissement en trois catégories :

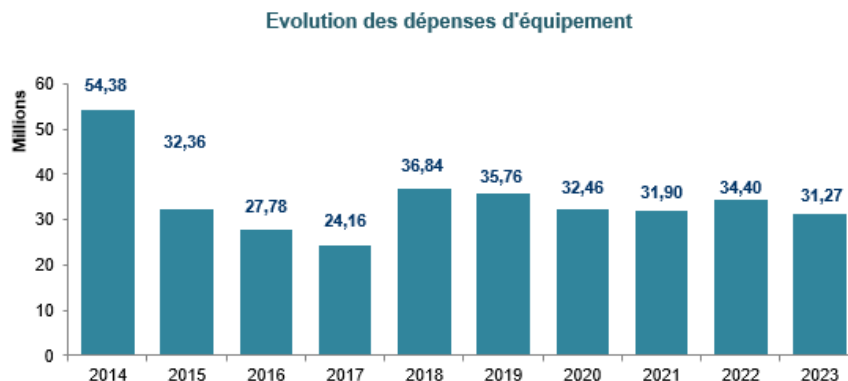
- Les dépenses d'équipement qui regroupent toutes les dépenses affectant directement le patrimoine de la collectivité (travaux, acquisition, grosse réparation...) ainsi que les subventions d'équipement versées.
- Le remboursement en capital de la dette
- Les autres dépenses qui peuvent regrouper d'éventuels remboursements de dotations ou subventions perçues à tort, des prises de participation, des immobilisations financières (dépôts de caution) et les opérations réalisées pour compte de tiers.



4.1.2 – Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement (chapitre 20, 21, 23 et 204) comprennent l'ensemble des dépenses liées à des immobilisations incorporelles (20 – biens immatériels, sans substance physique : études avant travaux, licences, brevets), à des immobilisations corporelles (21 et 23 – actifs physiques : travaux neufs, grosses réparations sur le patrimoine existant, acquisitions de matériel ou mobiliser, etc.) ainsi que les subventions versées à des tiers pour réaliser des investissements.

En 2023, la ville a réalisé des dépenses d'équipement à hauteur de 31,27 millions d'euros, un niveau légèrement inférieur aux exercices précédents.

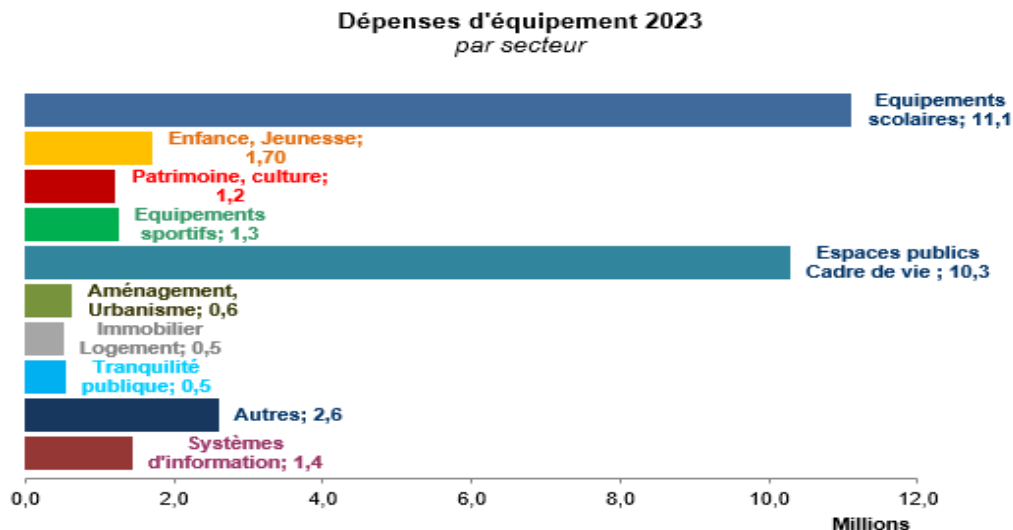


Depuis 2015, la ville investit selon ses capacités (en moyenne 31,88 millions d'euros sur les neuf dernières années), tout en maîtrisant son encours de dette. En 2013 et 2014, la ville avaient réalisé plus de 50 millions d'euros d'investissement mais au prix de l'utilisation de l'intégralité de ses réserves et d'un recours massif à l'emprunt. La dette de la ville était ainsi passée de 169,76 millions d'euros à 217,87 millions d'euros, générant ainsi des dépenses supplémentaires (remboursements et frais financiers) rognant sur les capacités d'investissement des années suivantes.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Immobilisation incorporelles (20)	1 946 190	1 459 940	2 455 305	1 631 901	1 298 827	786 138	1 577 290
Subventions d'équipement (204)	312 555	1 688 487	3 061 011	5 224 137	3 189 108	1 546 325	659 431
Immobilisations corporelles (21-23)	21 896 489	33 694 979	30 244 327	25 608 392	27 416 414	32 072 503	29 032 257
Dépenses d'équipement	24 155 234	36 843 405	35 760 643	32 464 430	31 904 349	34 404 966	31 268 979

Les dépenses d'équipement réalisées concernant essentiellement des éléments de son patrimoine (immobilisations incorporelles ou corporelles) même si la ville a également versé en 2023 des subventions d'équipement à des tiers pour 0,66 million d'euros.

Conformément aux priorités municipales, les dépenses d'équipement réalisées ont principalement concerné les espaces publics et le cadre de vie (10,28 millions d'euros) et les équipements scolaires (11,12 millions d'euros).



Principales dépenses réalisées en 2023 :

Equipements scolaires (11,12 m€) : groupe scolaire Guy Moquet - Estienne d'Orves, création de classes Nanteuil et Voltaire, solde école maternelle Henri Wallon et groupe scolaire Madeleine et Louis Odru, entretien courant des écoles et réfection des cours d'école, matériel et équipement de restauration scolaire

Patrimoine, équipements culturels (1,22 m€) : église Saint-Pierre Saint Paul, matériel et équipements.

Equipements sportifs (1,25 m€) : Chemins de la glisse, entretien courant des équipements sportifs (gymnases, stades) et matériel.

Espaces publics et cadre de vie (10,28 m€) : Place de la République, rue Marceau, aménagements cyclables et mobilité, PRUS Bel Air, Croix de Chavaux, renouvellement de l'éclairage public, aménagement des espaces publics, réalisation d'une aire d'accueil pour les gens du voyage, plan Arbres, travaux de désimperméabilisation, aménagement des murs à pêches, entretien courant des voiries, des réseaux, des espaces verts, des aires de jeu, du patrimoine arboré et du cimetière, solde de la saison 2 et lancement de la saison 3 des BUPA.

Opérations d'aménagement, urbanisme (0,63 m€) : ZAC Fraternité, acquisitions foncières.

Immobilier, logement (0,36 m€) : lutte contre l'habitat indigne, entretien du patrimoine privé communal

Tranquillité publique (0,54 m€) : plan particulier de mise en sûreté (PPMS) et alarmes, matériel Police Municipale.

Enfance, Jeunesse (1,70 m€) : Allevard, entretien et matériel des équipements.

Système d'information (1,43 m€) : renouvellement TOIP, extension des réseaux de fibre, matériel informatique, licences, logiciels, entretien des réseaux.

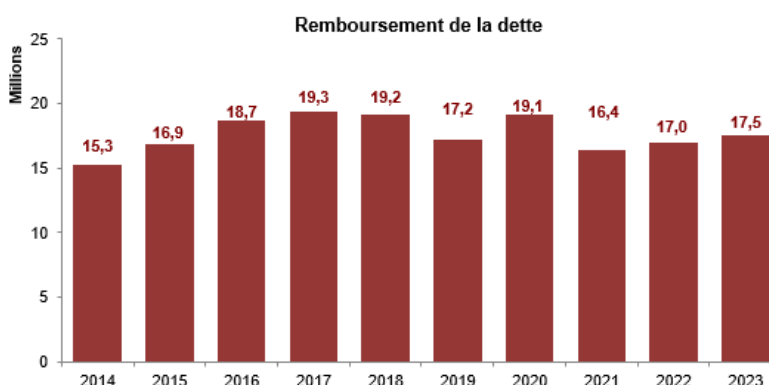
Autres (2,59 m€) : réaménagement de l'Hôtel de Ville, Altaïs, entretien courant des bâtiments communaux, acquisition de mobilier, de matériel pour les services municipaux.

4.1.3 – Le remboursement de la dette

Le remboursement de la dette a représenté une dépense de 17,52 millions d'euros en 2023 après avoir frôlé les 20 millions d'euros annuels ces dernières années, conséquence de l'augmentation de l'encours de dette en 2014 et 2015 et du fait de son profil d'amortissement. Cette lourde dépense freine la capacité de la ville à investir.

La ville a donc mené en 2018 et 2020 plusieurs opérations de renégociation de ces contrats de dette afin d'allonger l'amortissement et de revoir les taux pratiqués, ce qui explique que le niveau de remboursement a diminué en 2019 puis nettement en 2021.

Progressivement, et en fonction du niveau d'emprunt des prochaines années, le remboursement annuel va augmenter et tendre plus ou moins vite vers 20 millions d'euros.



4.1.4 – Les autres dépenses d'investissement

Les autres dépenses d'investissement (4.014.833 euros) réalisées en 2023 comprennent notamment :

- 40.573 euros de remboursement de trop perçu de taxe d'aménagement (*chap 10*)
- 3.823.118 euros d'apurement du compte 1069¹⁴, écriture nécessaire pour passer à la nomenclature M57 (*chap 10*)
- 120.900 euros de consignation suite à la préemption du 96, rue Pierre Curie (*chap 27*)
- 16.389 euros pour annuler une subvention titrées 2 fois sur les exercices précédents (*chap 13*)
- 12.163 euros de travaux d'office réalisés pour compte de tiers (*chapitre 45*)

4.1.5 – Les dépenses d'ordre d'investissement

En 2023, la ville a également procédé à des dépenses d'ordre d'investissement : 97.751 euros au titre de l'amortissement de subventions perçues

4.1.6 – Les restes à réaliser

Au compte administratif 2023 figurent également 12,52 millions d'euros de restes à réaliser dont 12,50 millions d'euros de dépenses d'équipement.

¹⁴ Délibération DEL20230927_31 du 27 septembre 2023

IV.2 | Financement de l'investissement

Les recettes d'investissement constatées au compte administratif 2023 sont arrêtées à 54,29 millions d'euros dont 40,20 millions d'euros de recettes réelles et 14,10 millions d'euros de recettes d'ordre.

4.2.1 – Présentation générale

		PRESENTATION COMPTABLE						
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
13	Subventions d'investissement	7 148 974	6 809 424	6 361 475	4 317 335	2 223 764	7 314 919	4 646 587
16	Emprunts et dettes	18 000 000	22 374 220	21 000 000	68 512 761	15 108 647	13 000 490	17 001 152
	<i>dont refinancement / gestion de dette</i>	<i>2 000 000</i>	<i>3 687 500</i>	<i>5 000 000</i>	<i>50 062 460</i>			
2x	Immobilisations (remboursement)		77 822	190 000	47 640			
	Recettes d'équipement	25 148 974	29 261 466	27 551 475	72 877 736	17 332 410	20 315 409	21 647 739
10	Dotations et fonds divers	5 347 775	6 381 903	7 125 780	8 696 023	8 205 779	5 888 887	4 749 128
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 448 221	4 554 172	12 929 445	13 895 534	4 338 503	15 202 404	13 782 180
26	Participations					28 000		
27	Autres immobilisations financières	30 454			524 782	49 749		1 625
	Recettes financières	8 826 450	10 936 075	20 055 225	23 116 339	12 622 032	21 091 291	18 532 932
	45 - Opérations pour compte de tiers	61 991	27 779	6 628	662	126 189	56 765	15 053
	Recettes réelles d'investissement	34 037 415	40 225 320	47 613 328	95 994 737	30 080 631	41 463 465	40 195 724
040	Recettes d'ordre (amortissements)	9 156 402	8 697 274	9 211 955	9 841 614	10 190 907	11 363 949	11 990 673
040	Cessions d'immobilisations	1 632 949	3 105 265	5 120 560	3 378 300	3 067 309	4 547 952	1 553 700
041	Opérations patrimoniales	836 887	2 182 031		658 131		4 687 098	552 033
	Recettes d'ordre d'investissement	11 626 237	13 984 570	14 332 516	13 878 045	13 258 216	20 598 999	14 096 405
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	45 663 653	54 209 890	61 945 843	109 872 782	43 338 847	62 062 464	54 292 129

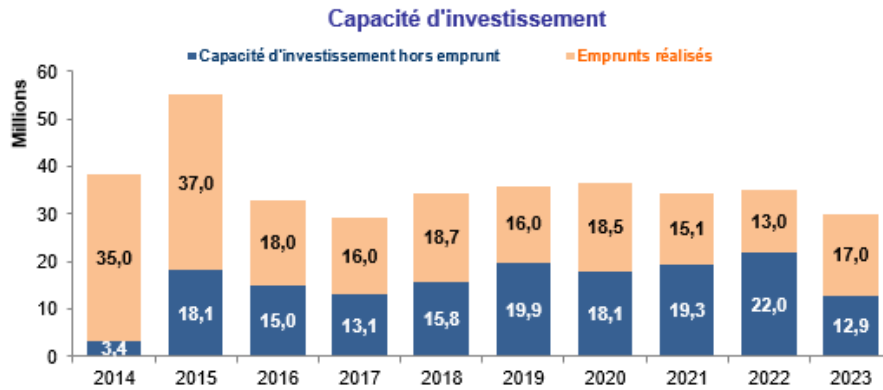
		PRESENTATION RETRAITEE						
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	Subventions d'investissement	7 148 974	6 809 424	6 361 475	4 317 335	2 223 764	7 314 919	4 646 587
	FCTVA	4 088 815	3 322 950	3 623 787	5 530 026	5 309 728	4 461 812	3 346 186
	Taxe d'aménagement	1 258 960	3 058 953	3 501 993	3 165 997	2 896 051	1 427 075	1 402 941
	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 448 221	4 554 172	12 929 445	13 895 534	4 338 503	15 202 404	13 782 180
	Cessions d'immobilisations nettes	1 626 949	2 883 490	5 118 050	3 378 300	2 981 840	4 527 496	1 553 700
	Autres recettes	92 445	105 601	196 628	573 385	203 938	57 255	17 830
	Dotations aux amortissements nettes	9 153 892	8 697 274	9 211 955	9 755 457	10 104 750	11 266 198	11 892 922
	Emprunts nouveaux	16 000 000	18 686 720	16 000 000	18 450 000	15 108 000	13 000 000	17 000 000
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	42 818 257	48 118 584	56 943 333	59 066 035	43 166 575	57 257 159	53 642 346

L'analyse du financement des investissements nécessite un retraitement et une analyse particulière. D'une part, parce que prioritairement, ce sont les ressources de fonctionnement et son excédent sur les recettes qui doivent financer les dépenses d'investissement. Ensuite, parce qu'il est fréquent de constater des déficits d'investissement qui sont repris en année n+1 et financés par le compte 1068, ce qui, comptablement, gonfle les dépenses et les recettes d'investissement et nuit à une lecture compréhensible du financement des investissements.

4.2.2 – Le financement des investissements

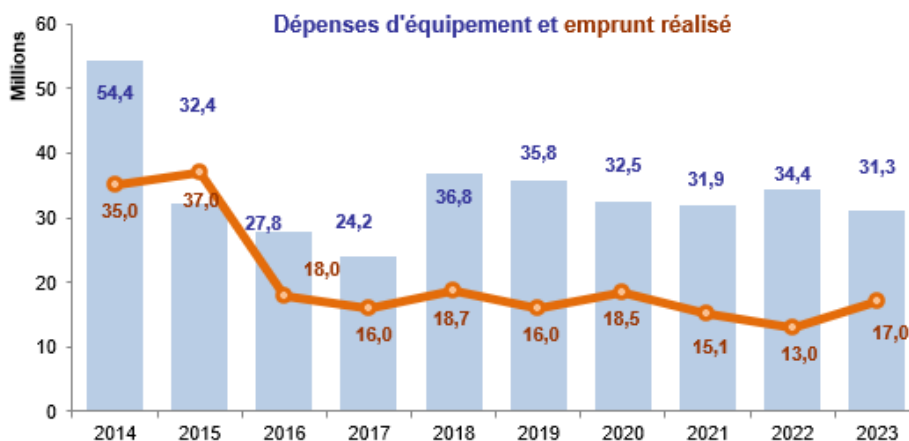
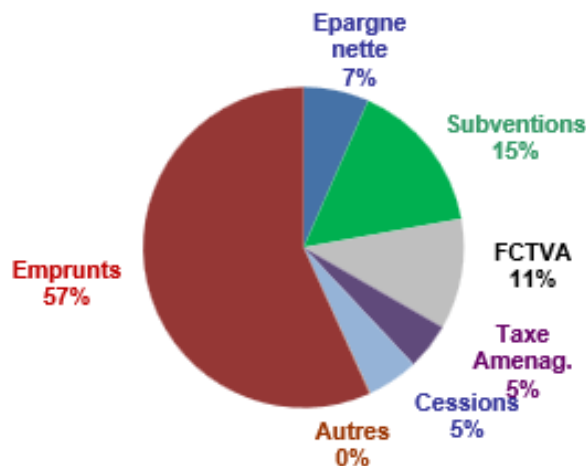
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne nette	-1 104 237	-428 919	1 110 596	1 095 452	5 662 976	4 185 081	1 981 465
Subventions d'investissement	7 148 974	6 809 424	6 361 475	4 317 335	2 223 764	7 314 919	4 646 587
FCTVA	4 088 815	3 322 950	3 623 787	5 530 026	5 309 728	4 461 812	3 346 186
Taxe d'Aménagement	1 258 960	3 058 953	3 501 993	3 165 997	2 896 051	1 427 075	1 402 941
Cessions d'immobilisations	1 626 949	2 883 490	5 118 050	3 378 300	2 981 840	4 527 496	1 553 700
Autres recettes	92 445	105 601	196 628	573 385	203 938	57 255	17 830
Ressources d'investissement	14 216 144	16 180 418	18 801 933	16 965 043	13 615 321	17 788 557	10 967 245
Capacité d'investissement hors emprunt	13 111 907	15 751 499	19 912 529	18 060 495	19 278 297	21 973 638	12 948 709
Emprunts réalisés	16 000 000	18 686 720	16 000 000	18 450 000	15 108 000	13 000 000	17 000 000

En 2023, en plus d'une épargne en baisse, conséquence de la conjoncture la ville a réalisé moins de cessions foncières (1,6 million d'euros) que les exercices précédents et perçu moins de subventions (4,6 millions d'euros) et de FCTVA (3,3 millions d'euros) qu'en 2022. En conséquence, la capacité d'investissement hors emprunt s'est trouvée réduite sur l'exercice.



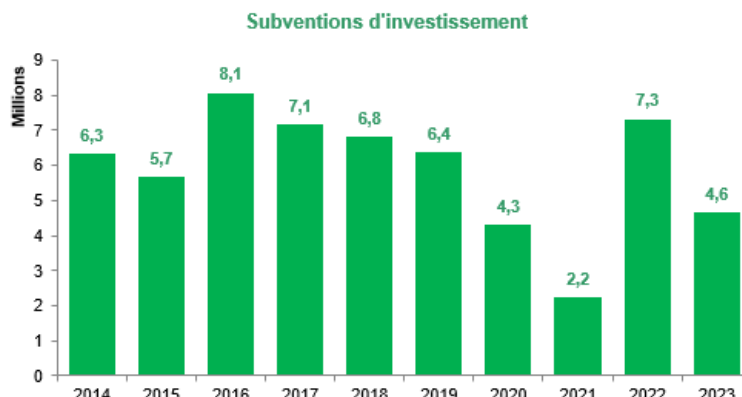
La ville a donc dû emprunter 17,00 millions euros en 2023, pour financer ses dépenses d'investissement, un montant légèrement supérieur aux années précédentes mais inférieur à ce qu'elle a remboursé au cours du même exercice (17,52 millions d'euros).

Répartition du financement des investissements (2023)



4.2.3 – Les subventions perçues

En 2023, la ville a perçu 4,65 millions d'euros au titre des subventions d'investissement.

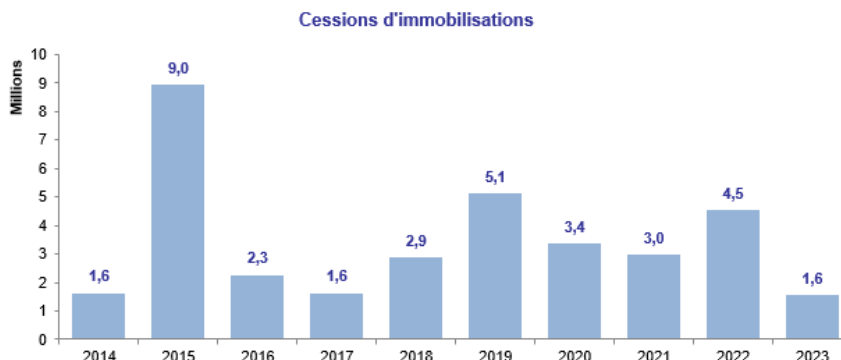


Les principales subventions perçues ont été les suivantes :

- 1.084.386 euros au titre des amendes de police
- 919.219 euros au titre de l'aide à la construction durable (Etat)
- 480.000 euros (acompte) au titre de la construction du groupe scolaire Guy Moquet Estienne d'Orves (Etat – DSIL)
- 317.813 euros (*solde*) pour la réalisation de pistes cyclables (Conseil régional)
- 335.602 euros pour la réalisation du plan vélo (Conseil régional)
- 234.264 euros (acompte) pour la restauration de l'Eglise (Etat - DRAC)
- 140.000 euros pour la restauration des murs à pêches (Fondation du Patrimoine)
- 141.352 euros (*solde*) pour la rénovation de l'éclairage public (Sipperec)
- 126.000 euros (*solde*) au titre de la videoprotection (Etat – DSIL)
- 106.728 euros au titre de la vidéo protection (Etat – FIPD)
- 92.549 euros (*acompte*) pour la restauration des murs à pêches (Conseil régional)
- 97.810 euros (*acompte*) pour la restauration de l'Eglise (Conseil régional)
- 67.950 euros (*acompte*) pour la réalisation des chemins de la glisse (Etat – ANS)
- 66.583 euros pour la plantation de 70 arbres (MGP)
- 60.000 euros (*acompte*) pour la restauration des murs à pêches (Etat – DSIL)
- 57.215 euros (*solde*) pour la réalisation de pistes cyclables (Etat – DSIL)
- 56.853 euros pour la videoverbalisation (Conseil régional)
- 50.000 euros (*solde*) pour la cybersécurité (Etat)

4.2.4 – Les cessions foncières réalisées

En 2022, la ville a effectué pour 1,55 millions d'euros de cessions de patrimoine.



Les principales cessions réalisées ont été les suivantes :

- 19, rue du midi : 555.000 euros
- 119 bis rue de Paris : 436.000 euros
- 61 rue Victor Hugo : 265.000 euros
- 214, rue de Paris : 192.250 euros
- 17, rue de l'Acacia : 60.000 euros

4.2.5 – Les autres recettes d'investissement

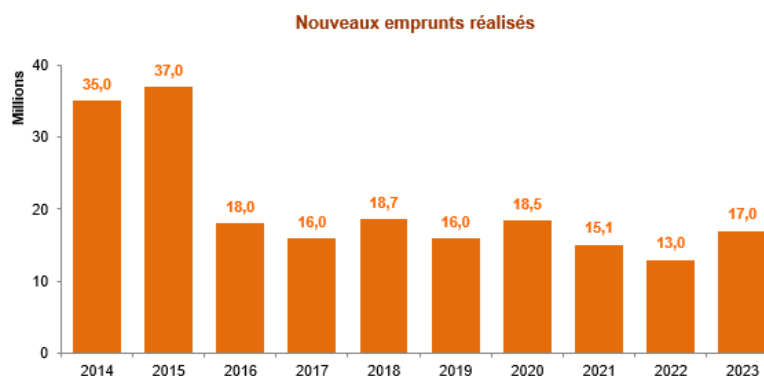
En 2023, la ville a également perçu 3,35 millions d'euros au titre du FCTVA (remboursement de la TVA payée sur les investissements réalisés en 2021) et 1,40 millions d'euros au titre de la taxe d'aménagement.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
FCTVA	4 088 815	3 322 950	3 623 787	5 530 026	5 309 728	4 461 812	3 346 186
Taxe d'Aménagement	1 258 960	3 058 953	3 501 993	3 165 997	2 896 051	1 427 075	1 402 941
Autres recettes d'investissement	92 445	105 601	196 628	573 385	203 938	57 255	17 830

4.2.6 – Les emprunts réalisés¹⁵

En 2023, la ville a réalisé 17,00 millions d'euros d'emprunts répartis en 3 contrats:

- 6,00 millions d'euros à taux variable Euribor 3 mois + 0,64% sur 25 ans (AFL)
- 4,00 millions d'euros à taux variable Euribor 3 mois + 0,82% sur 25 ans (AFL)
- 7,00 millions d'euros à taux variable Euribor 3 mois + 0,60% sur 25 ans (Arkea)



4.2.7 – Les restes à réaliser

Au compte administratif 2023 figurent également 7,00 millions d'euros de restes à réaliser correspondant à un emprunt de 7,00 millions d'euros signé fin 2023 auprès de La Banque Postale (taux fixe à 3,88% sur 25 ans) et non mobilisé avant le 31 décembre 2023¹⁶.

¹⁵ Voir VII.1 | La gestion de la dette au cours de l'exercice 2023, p36

¹⁶ Voir VII.1 | La gestion de la dette au cours de l'exercice 2023, p36

IV.3 | Résultats d'investissement

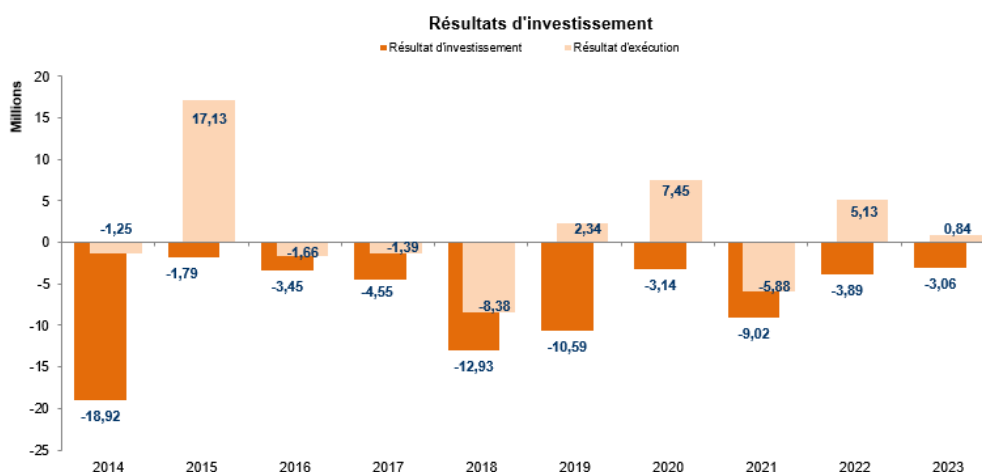
L'exercice 2023 a été clôturé avec un déficit d'investissement de -3,06 millions d'euros composé de l'excédent de l'exécution 2023, soit 0,84 million d'euros, et de la reprise du déficit d'investissement 2022, soit -3,90 millions d'euros.

RESULTAT D'INVESTISSEMENT

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes d'investissement	45 663 653	54 209 890	61 945 843	109 872 782	43 338 847	62 062 464	54 292 129
Dépenses d'investissement	47 049 497	62 585 163	59 609 912	102 422 668	49 219 784	56 929 415	53 456 723
Résultat d'exécution	-1 385 844	-8 375 273	2 335 931	7 450 114	-5 880 937	5 133 049	835 406
Résultat n-1 repris	-3 168 328	-4 554 172	-12 929 445	-10 593 514	-3 143 400	-9 024 336	-3 891 287
Résultat d'investissement	-4 554 172	-12 929 445	-10 593 514	-3 143 400	-9 024 336	-3 891 287	-3 055 881

Ce déficit d'investissement est largement couvert par l'excédent de la section de fonctionnement (9,53 millions d'euros).

D'une manière générale, le résultat d'investissement est une donnée qui, isolée, reste peu significative, puisque pouvant être couverte par l'excédent de fonctionnement et pouvant être améliorée par un recours plus important à l'emprunt.



V – RESULTATS DE CLOTURE ET AFFECTATION

V.1 | Résultats de clôture de l'exercice 2023

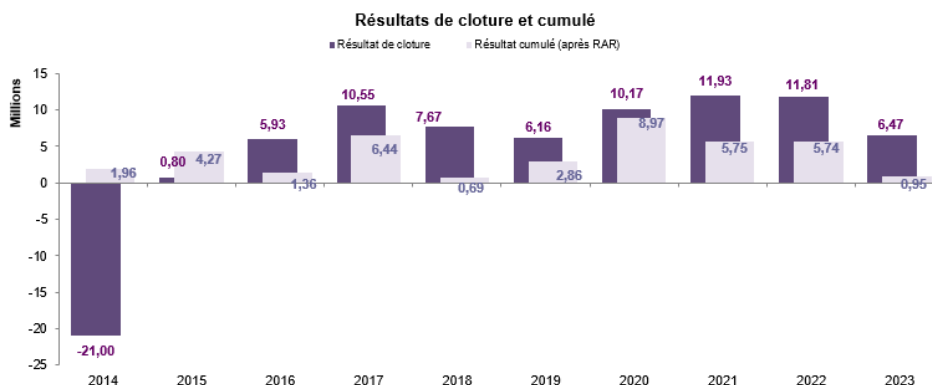
L'exercice 2023 a été clôturé avec un excédent global de 6,47 millions d'euros, composé d'un excédent de fonctionnement de 9,53 millions d'euros et d'un déficit d'investissement de -3,06 millions d'euros.

Le résultat clôture est nettement inférieur à celui de l'exercice précédent (11,81 millions d'euros), notamment parce que la ville a dû comptabiliser une dépense budgétaire (écriture comptable sans mouvement de trésorerie) de 3,82 millions d'euros afin d'apurer le compte 1069 et passer à la nomenclature M57¹⁷.

En intégrant les restes à réaliser, en dépenses comme en recettes, qui seront repris au budget 2024, le résultat cumulé reste excédentaire (0,95 millions d'euros).

RESULTAT DE CLOTURE ET RESULTAT CUMULE

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat de fonctionnement	15 104 481	20 596 142	16 753 292	13 309 631	20 954 522	15 699 219	9 529 200
Résultat d'investissement	-4 554 172	-12 929 445	-10 593 514	-3 143 400	-9 024 336	-3 891 287	-3 055 881
Résultat de clôture	10 550 309	7 666 697	6 159 778	10 166 231	11 930 186	11 807 932	6 473 319
Restes à réaliser (recettes)	13 927 528	6 572 991	13 874 738	11 298 387	7 777 136	6 000 000	7 000 000
Restes à réaliser (dépenses)	18 039 122	13 552 346	17 176 759	12 493 491	13 955 204	12 067 775	12 519 182
Restes à réaliser (solde net)	-4 111 595	-6 979 355	-3 302 021	-1 195 104	-6 178 068	-6 067 775	-5 519 182
Résultat cumulé (après RAR)	6 438 715	687 341	2 857 758	8 971 127	5 752 118	5 740 157	954 137



V.2 | Affectation du résultat 2023 au budget 2024

Les restes à réaliser constatés fin 2023 seront directement repris en section d'investissement en dépenses (12,52 millions d'euros) et en recettes (7,00 millions d'euros).

Le résultat d'investissement (-3,06 millions d'euros) sera également repris au budget primitif 2024 directement dans sa section, comme une dépense puisqu'il s'agit d'un déficit.

Le résultat de fonctionnement (9,53 millions d'euros) sera repris de la manière suivante :

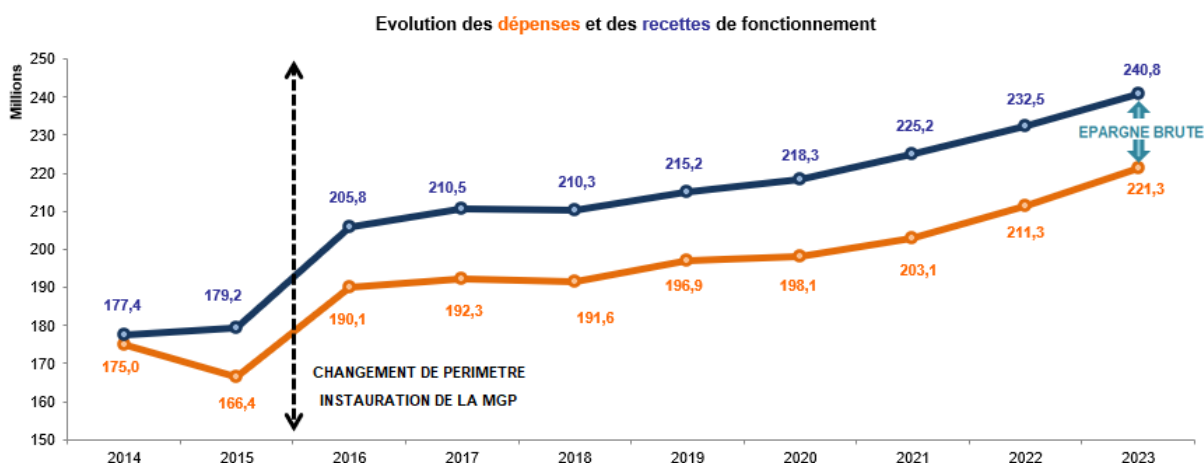
- 8,58 millions d'euros en recette d'investissement de manière à couvrir le déficit d'investissement (-3,06 millions d'euros), à financer celui des restes à réaliser (solde net de -5,52 millions d'euros)
- 0,95 million d'euros en section de fonctionnement, en recettes.

¹⁷Délibération DEL20230927_31 du 27 septembre 2023

IV – EPARGNES BRUTE ET NETTE

En matière d'analyse financière, les concepts d'épargne brute et nette sont des indicateurs clés pour apprécier la santé financière d'une collectivité.

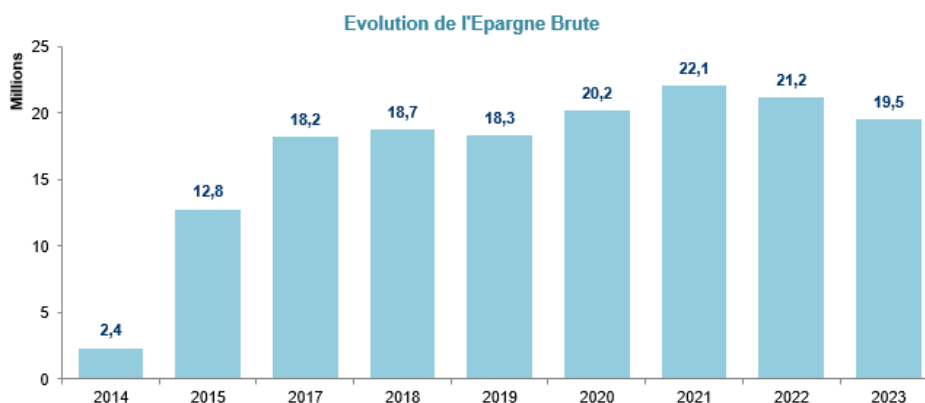
Entre 2011 et 2014, sous l'effet conjugué de la baisse des recettes (forte diminution des dotations de l'Etat) et de la hausse des dépenses de fonctionnement, les courbes se sont dangereusement rapprochées au point de craindre un effet ciseau en 2014-2015. La situation avait obligé la municipalité à rapidement diminuer les dépenses de fonctionnement pour reconstituer les marges de manœuvre nécessaires. Depuis les dépenses évoluent peu ou prou en fonction de la progression des recettes perçues.



VI.1 | L'épargne brute

L'épargne brute traduit la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors produits des cessions) et les dépenses. Elle mesure à la fois les marges de manœuvre de la collectivité et sa capacité à investir. L'épargne brute est donc affectée à la couverture des dépenses d'investissement et au remboursement de la dette (laquelle ayant servi à investir).

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes	210 527 831	210 345 758	215 219 535	218 273 873	225 180 412	232 485 401	240 800 512
Dépenses	192 300 930	191 602 651	196 920 984	198 066 543	203 092 267	211 272 102	221 295 429
Epargne Brute	18 226 901	18 743 107	18 298 551	20 207 330	22 088 145	21 213 299	19 505 082
Taux d'épargne	8,7%	8,9%	8,5%	9,3%	9,8%	9,1%	8,1%



En 2021, bien aidée par la comptabilisation d'une recette exceptionnelle¹⁸ de 2,22 millions d'euros, l'épargne brute avait atteint 22,09 millions d'euros (quasiment 10% des recettes de fonctionnement, soit le seuil généralement conseillé), son plus fort niveau 10 ans.

L'épargne brute recule légèrement depuis, les dépenses, entrainées par l'inflation, augmentant plus fortement que les recettes.

L'épargne brute reste à un niveau correct (19,51 millions d'euros), couvrant largement le remboursement de la dette (17,52 millions d'euros).

VI.2 | L'épargne nette ou capacité d'autofinancement

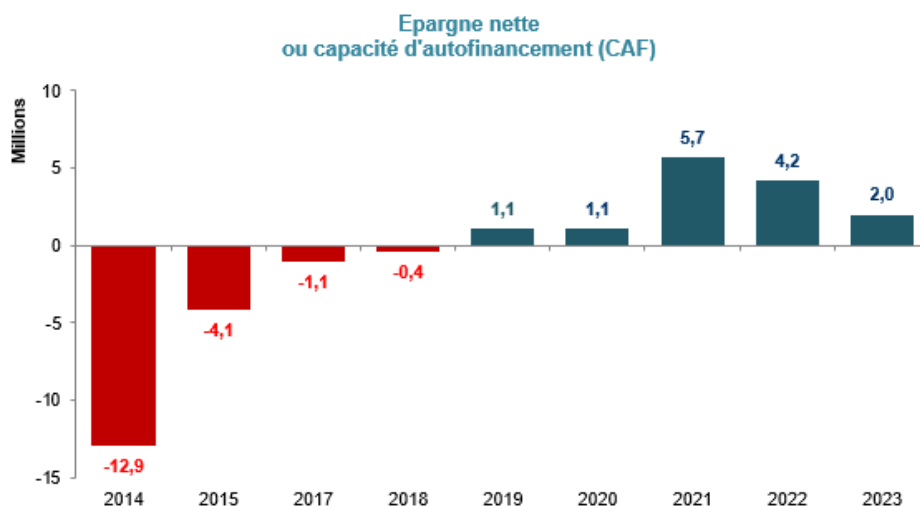
L'épargne nette ou capacité d'autofinancement mesure la capacité d'une collectivité à investir après avoir remboursé ses échéances annuelles de dette.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne brute	18 226 901	18 743 107	18 298 551	20 207 330	22 088 145	21 213 299	19 505 082
Remboursement de la dette	-19 331 138	-19 172 026	-17 187 955	-19 111 878	-16 425 169	-17 028 218	-17 523 617
Epargne nette	-1 104 237	-428 919	1 110 596	1 095 452	5 662 976	4 185 081	1 981 465

Pour la quatrième année consécutive, l'épargne brute couvre intégralement le remboursement de la dette. L'épargne nette est donc positive.

Elle diminue en 223 (de 4,19 à 1,98 millions d'euros) sous les effets conjugués de :

- la diminution de l'épargne brute
- l'augmentation des remboursements de dette



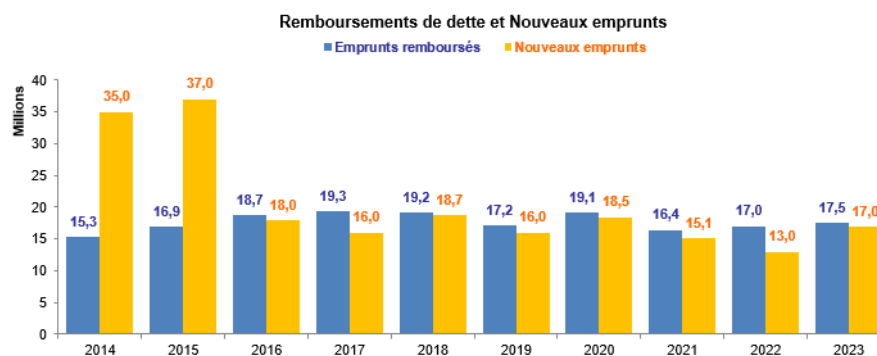
¹⁸ Voir Méthodologie et définitions, p43

VII – LA DETTE DE LA VILLE

VII.1 | La gestion de la dette au cours de l'exercice 2023

Au cours du dernier exercice, la ville a procédé au remboursement de 17,53 millions d'euros de capital de dette et a contracté 17,00 millions d'euros de nouveaux emprunts. L'encours de dette a donc diminué de 0,52 millions d'euros par rapport au 1er janvier 2023.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
- Emprunts remboursés	19 331 138	19 172 026	17 187 955	19 111 878	16 425 169	17 028 218	17 523 127
+ Nouveaux emprunts	16 000 000	18 686 720	16 000 000	18 450 000	15 108 000	13 000 000	17 000 000
= variation de la dette sur l'exercice	-3 331 138	-485 306	-1 187 955	-661 878	-1 317 169	-4 028 218	-523 127



Les 17,00 millions d'euros de nouveaux emprunts mobilisés en 2023 sont répartis en trois contrats :

- 6,0 millions d'euros en mars correspondant à un contrat signé fin 2022 auprès de l'Agence France Locale aux conditions suivantes : taux variable Euribor 3 mois + 0,64% sur 25 ans ;
- 4,0 millions d'euros en juillet correspondant à un contrat signé auprès de l'Agence France Locale aux conditions suivantes : taux variable Euribor 3 mois + 0,82% sur 25 ans ;
- 7,0 millions d'euros en décembre correspondant à un contrat signé auprès de la banque Arkéa aux conditions suivantes : taux variable Euribor 3 mois + 0,60% sur 25 ans.

Il est à signaler que la ville a également signé fin 2023 un emprunt de 7,0 millions d'euros auprès de La Banque Postale aux conditions suivantes : *taux fixe à 3,88% sur 25 ans*. La ville n'a pas souhaité le mobiliser avant le 31 décembre 2023, préférant utiliser une partie de son fonds de roulement (réserves) pour financer ses investissements. Cet emprunt sera donc intégralement reporté à l'exercice 2024¹⁹ et figure en restes à réaliser au CA 2023.

Si la ville est restée attentive aux opportunités de marché, elle n'a pu procéder à aucune opération de refinancement ou réaménagement de dette. D'une part parce que d'importantes opérations ont été menées entre 2017 et 2020 sur les contrats onéreux, limitant ainsi les opportunités et possibilités restantes. D'autre part, parce que les taux d'intérêt ont commencé à augmenter au cours de l'année écoulée, rendant plus compliqué et plus coûteux tout réaménagement.

¹⁹ Il a été mobilisé en janvier 2024

VII.2 | L'encours de dette au 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023, l'encours de dette de la ville atteignait 205,60 millions d'euros. Durant les huit derniers exercices (2015 à 2023), l'encours de dette aura diminué de 12,26 millions d'euros (-5,63 %). Si l'encours est important (1.822 euros par habitant), la ville maîtrise son endettement et veille à sa structure afin de limiter son exposition aux risques.

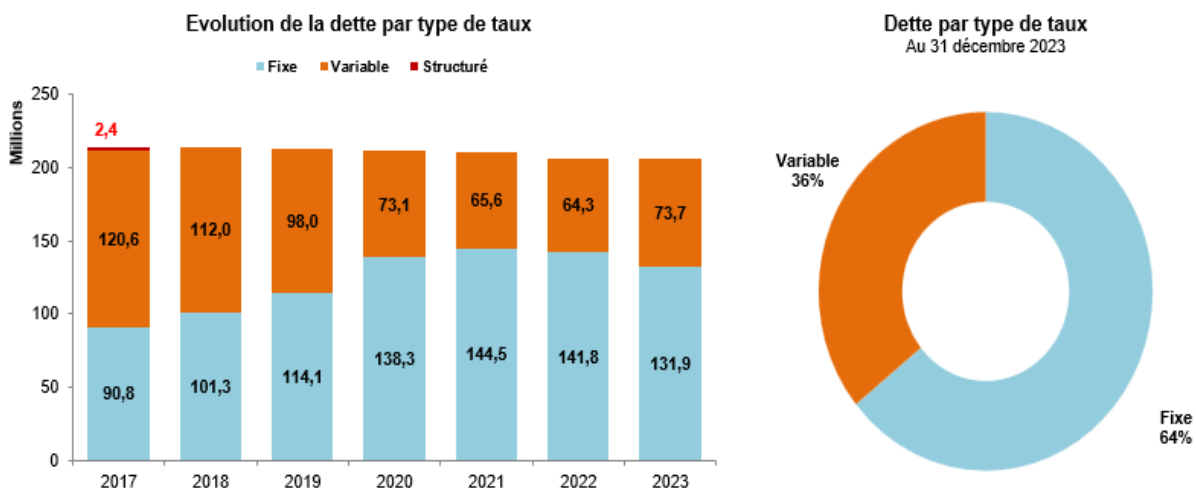


VII.3 | La structure de la dette

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette se répartit en 52 contrats (61 en début d'année), tous classés 1-A, la meilleure notation possible selon la chartre de Gissler. Plus de la moitié de la dette (64%) est à taux fixe (contre seulement 43% en 2014).

7.3.1 – Répartition par type de taux

Entre 2016 et 2021, la ville a profité des taux bas pour figer une grande partie de dette. Depuis la remontée de taux, la ville a resouscrit des contrats à taux variable pour ne pas figer des emprunts à des taux extrêmement élevés.

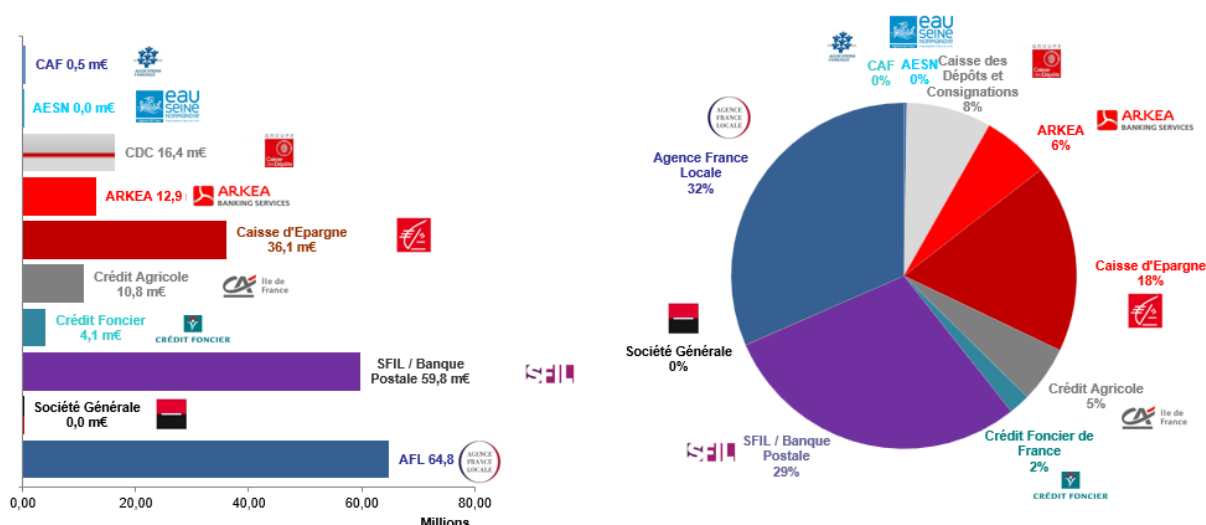


A peine plus d'un tiers de l'encours de dette est à taux variable, basée sur des indices simples sans danger bénéficiant des meilleurs classements (euribor, TAG ou Livret A), ce qui oblige tout de même à être attentif et particulièrement vigilant en période de remontée de taux.

7.3.2 – Répartition par prêteur

La dette de la ville est majoritairement détenue par des établissements bancaires ou institutions financières publiques : Agence France Locale²⁰ (32%) SFIL / Banque Postale²¹ (29%), et Caisse des Dépôts et Consignations (8 %).

REPARTITION DE L'ENCOURS DE DETTE PAR PRETEUR (Au 31 décembre 2023)



VII.4 | Annuité et profil de la dette

7.4.1 – Annuité de la dette

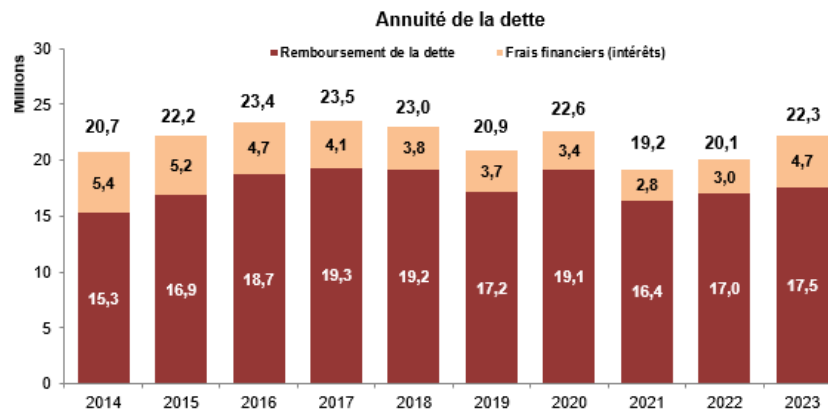
En 2023, l'annuité de la dette a atteint 22,26 millions d'euros, en augmentation par rapport à 2022, mais toujours en dessous du niveau 2013-2018. La ville a ainsi consacré 17,52 millions d'euros à son remboursement et 4,73 millions d'euros à ses intérêts.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Remboursement de la dette	19 331 138	19 172 026	17 187 955	19 111 878	16 425 169	17 028 218	17 523 127
Frais financiers (intérêts)	4 137 637	3 790 656	3 672 432	3 447 919	2 794 531	3 028 206	4 739 020
Annuité de la dette	23 468 775	22 962 682	20 860 387	22 559 797	19 219 700	20 056 425	22 262 147

Les différents réaménagements menés en 2018 et 2020 ont permis de considérablement réduire les échéances de remboursement (2019 puis à partir de 2021).

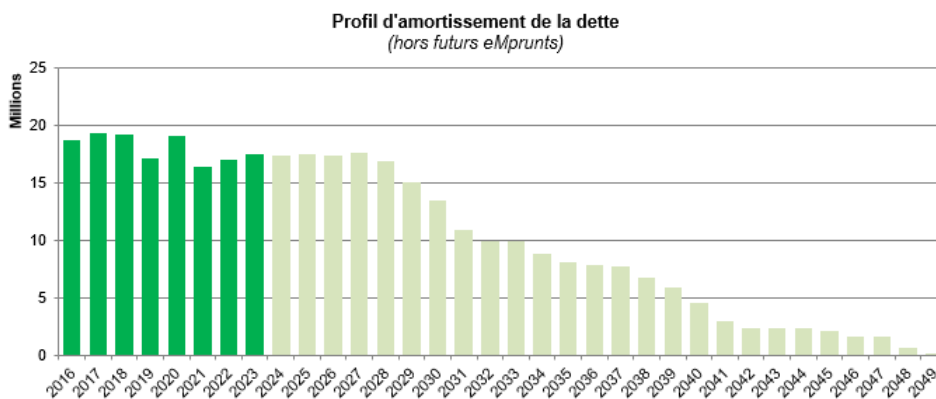
²⁰ L'Agence France Locale (AFL) est une banque créée en 2013 dont la particularité est d'être détenue à 100% par des collectivités locales, dont la ville de Montreuil.

²¹ La Société de Financement Local (SFIL), banque publique dont l'Etat est actionnaire à 75% aux côtés de la CDC (20%) et de La Banque Postale (5%) créée en 2013 à la suite de la faillite du groupe franco-belge Dexia. Elle n'émet pas de crédits en propre mais gère les anciens contrats émis par Dexia et ceux désormais émis par La Banque Postale.



7.4.2 – Profil d’amortissement

Hors nouveaux emprunts, la dette de la ville devrait s’éteindre selon le profil suivant :



VII.5 | Ratios d’endettement

La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) est un indicateur de solvabilité. La collectivité est-elle en capacité de rembourser sa dette ? Ce ratio indique le nombre d’années qu’il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l’intégralité de son encours de dette, en supposant qu’elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Il est généralement admis qu’un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu’au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

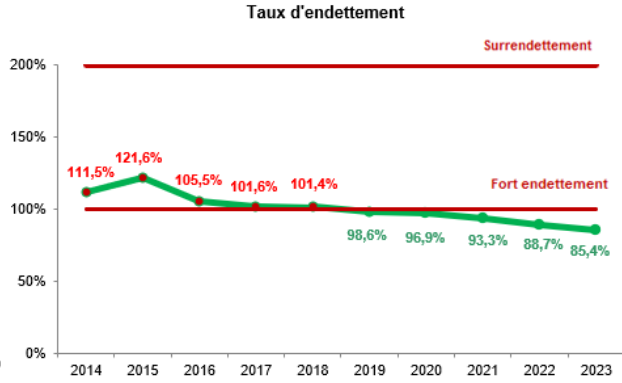
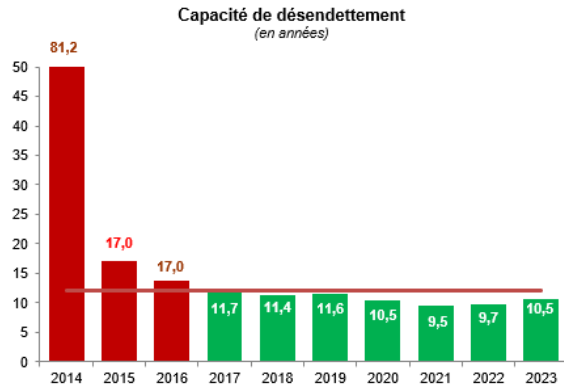
7.5.1 – capacité de désendettement et taux d’endettement

Si son encours de dette reste élevé, la ville est loin de se trouver dans une situation de surendettement. Sa capacité de désendettement est même inférieure depuis 2017 au seuil prudentiel des 12 ans et représente désormais 10,54 années d’épargne.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette (au 31/12)	213 804 603	213 319 298	212 131 343	211 469 465	210 152 296	206 124 078	205 600 950
Epargne Brute	18 226 901	18 743 107	18 298 551	20 207 330	22 088 145	21 213 299	19 505 082
Capacité de désendettement (en années)	11,73	11,38	11,59	10,46	9,51	9,72	10,54

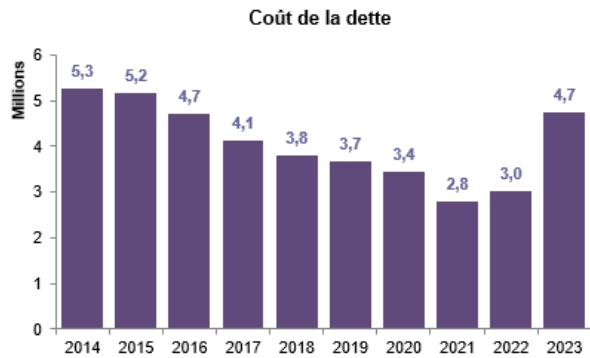
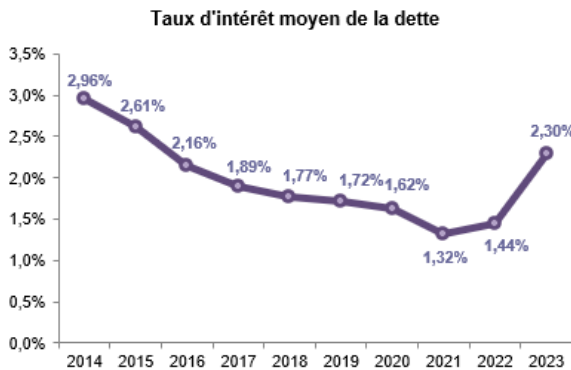
Son ratio d’endettement (encours de dette / recettes de fonctionnement) est également en diminution depuis 2015. L’encours de dette est même inférieur aux recettes annuelles de fonctionnement depuis 2019 (ratio d’endettement inférieur à 100%).

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette (au 31/12)	213 804 603	213 319 298	212 131 343	211 469 465	210 152 296	206 124 078	205 600 950
Recettes de fonctionnement	210 527 831	210 345 758	215 219 535	218 273 873	225 180 412	232 485 401	240 800 512
Taux d'endettement	101,6%	101,4%	98,6%	96,9%	93,3%	88,7%	85,4%



7.5.2 – Taux d'intérêt moyen et coût de la dette

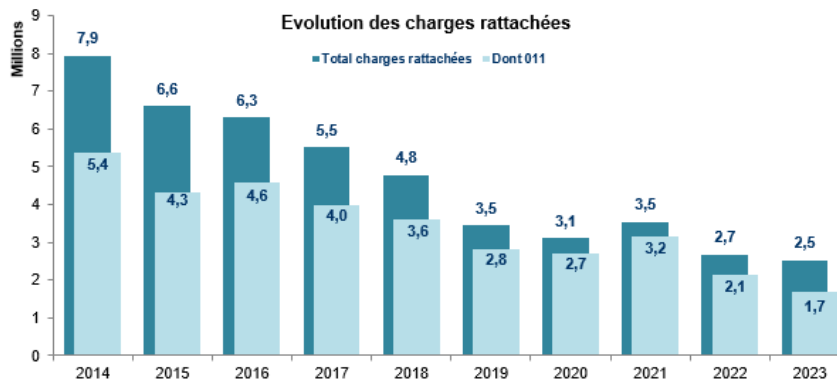
En 2023, la Ville aura consacré 4,74 millions d'euros au paiement des intérêts de la dette, soit 2,30 % de l'encours en début d'année, un taux qui reste relativement faible.



VIII – AUTRES RATIOS et ELEMENTS D'INFORMATION

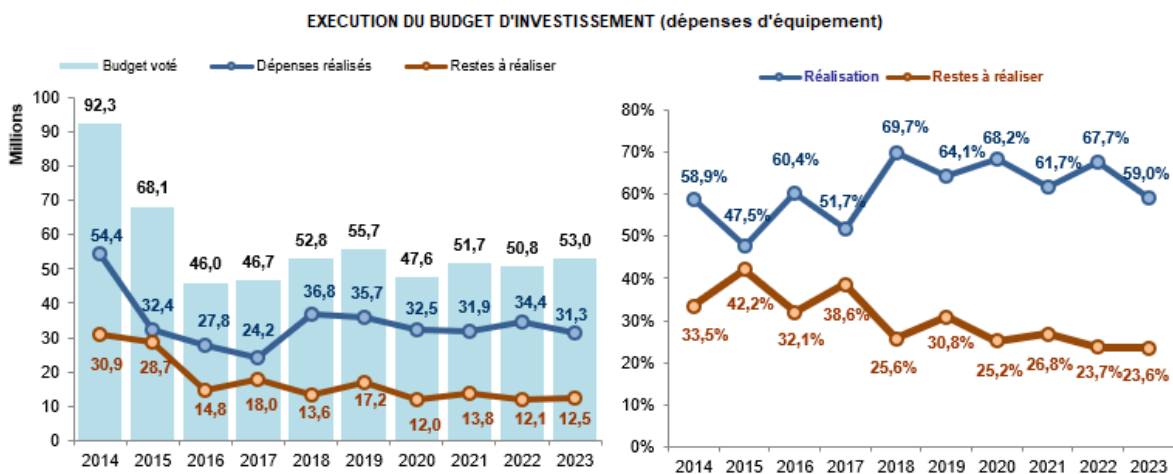
VIII.1 | Charges rattachées²² et crédits reportés

Sur l'exercice 2023, la ville a procédé au rattachement de 2,53 millions d'euros de charges de fonctionnement, soit 1,14% des dépenses inscrites au compte administratif. Il s'agit du plus faible montant jamais rattaché. Depuis 2014, les charges rattachées diminuent constamment.



Au 31 décembre 2023, il restait 12,50 millions d'euros de crédits d'investissement engagés mais non exécutés (restes à réaliser 2023 = crédits reportés en 2024).

Depuis 2017, le budget d'investissement est mieux exécuté (aux alentours de 60%) et les restes à réaliser en fin d'année ont considérablement diminué.



²² Les prestations réalisées avant le 31 décembre N mais dont la facture n'est pas parvenue ou n'a pas été payées avant le 31 décembre N font l'objet d'un rattachement à l'exercice N afin de comptabiliser la dépense sur le bon exercice budgétaire.

VIII. 2 | Evolution du délai global de paiement

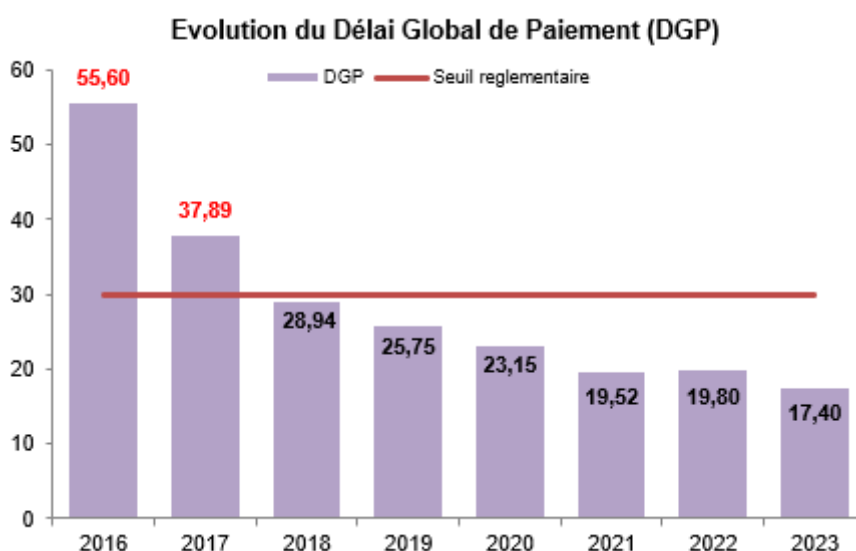
Le délai global de paiement²³ (DGP) de la ville sur l'exercice 2023 est de 17,40 jours, une durée nettement inférieure au seuil règlementaire de 30 jours²⁴.

Le DGP côté ordonnateur diminue à 11,67 à 10,41 jours tout comme celui du comptable, de 8,13 à 6,99 jours.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Délai Global de Paiement (DGP) en jours	55,60	37,89	28,94	25,75	23,15	19,52	19,80	17,40
Ordonnateur	45,08	25,07	18,20	16,89	14,06	12,34	11,67	10,41
Comptable	10,52	12,82	10,74	8,86	9,09	7,18	8,13	6,99

La ville respecte les obligations en matière de règlement des factures depuis 2018.

Le délai global de paiement s'est nettement amélioré depuis 2016. Avant cette date, la ville ne disposait pas de processus d'enregistrement des factures, ce qui rendait impossible le calcul du DGP.



²³ Délai moyen que la ville met à payer une facture à partir de sa date de réception (date de paiement – date de réception de la facture).

²⁴ 20 jours pour l'ordonnateur pour certifier le service fait, valider la facture et mandater la dépense puis 10 jours pour le comptable pour effectuer les contrôles réglementaires et procéder au paiement.

DEFINITIONS ET METHODOLOGIE

Définitions : opérations réelles, opérations d'ordre, dotations aux amortissements

Lors de l'exécution budgétaire, une collectivité effectue des opérations dites réelles et d'autres opérations qualifiées d'ordre. **Les opérations réelles** se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie (décaissement pour des dépenses, encaissement pour les recettes). À l'inverse, **les opérations d'ordre** ne donnent lieu à aucun flux de trésorerie (encaissement ou décaissement), ce sont des mouvements uniquement comptables. Ces opérations d'ordre permettent notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie. Les opérations d'ordre doivent toujours être équilibrées, en prévision comme en exécution. Elles sont donc globalement neutres.

Les **Dotations aux amortissements** sont des opérations d'ordre qui désignent la prise en compte sur le plan comptable de la dépréciation au fil du temps de la plupart des immobilisations (usure, obsolescence, évolution des techniques) Certaines immobilisations, en revanche, ne subissent pas d'usure au fil du temps, comme les terrains ou les bâtiments par exemple, et ne sont donc pas amortissables. Les dotations aux amortissements constituent une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement du même montant. Ils constituent une épargne obligatoire devant permettre de renouveler le bien.

Méthodologie : autres éléments retraités

Afin d'étudier les évolutions sur un périmètre identique, certains éléments ont parfois dû être retraités. C'est le cas notamment de la redevance « exceptionnelle » de 2,22 millions d'euros qu'a perçue la ville en 2021 au titre de la concession de service public du stationnement payant. Cette recette de fonctionnement (mise à disposition au concessionnaire des horodateurs) a été compensée par une dépense d'investissement (rachat préalable des horodateurs à ce même concessionnaire). Les comptes 2021 ont donc exceptionnellement enregistré et uniquement une recette de fonctionnement de 2,22 millions d'euros ainsi qu'une dépense d'investissement de 2,61 millions d'euros (2,22 millions hors taxe, la TVA sera remboursé en 2023), ce qui peut fausser la lecture du compte administratif 2021 et donc les évolutions avec 2022.

Suite au dernier contrôle réalisé par la Chambre Régionale des Comptes en 2019 sur les exercices allant de 2013 à 2017, deux des anciens comptables de la ville ont été mis en débet et condamné à rembourser à la ville plus de 0,8 million euros. La ville, n'estimant pas avoir subi de préjudice financier, a voté une remise gracieuse sur ces dettes (délibération 20220330_37 du 30 mars 2022). Comptablement, les comptes 2022 sont donc majorés de 0,8 million euros en recettes et en dépenses, ce qui peut fausser la comparaison avec les exercices précédents.

En 2023, et suite à une décision de justice, la ville a titré aux élus le remboursement de leurs indemnités perçues pour la période de juin 2020 à décembre 2021, soit 0,9 millions d'euros. Le conseil municipal du 27 septembre 2023 a ensuite accordé, en vertu des dispositions des articles L. 2121-29 et L. 2122-21 du Code général des collectivités territoriales une remise gracieuse totale de la dette de chaque élu le demandant. Comptablement, les comptes 2023 sont donc majorés de 0,9 million d'euros en recettes et en dépenses, ce qui peut fausser la comparaison avec les exercices précédents.